



Coopération fiscale au service du développement

RAPPORT D'ÉTAPE SUR 2021



Préface

Le soutien au renforcement des capacités des pays en développement est une priorité pour l'OCDE et représente un volet important de son programme de travail. Pour les pays en développement, la nécessité d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures pour disposer de moyens de répondre aux besoins de développement est un aspect essentiel de la réalisation des Objectifs de développement durable. L'impact de la pandémie de COVID-19 ces dernières années a soumis à une pression accrue des pays en développement qui se trouvaient déjà en situation de fragilité sur le plan budgétaire.

En 2021, l'économie mondiale a poursuivi son redressement, en même temps que les échanges, l'emploi et les revenus. Ce rebond présente toutefois des déséquilibres entre des pays, des entreprises et des citoyens confrontés à des réalités économiques très différentes. Autour de la mi-2020, le PIB mondial était encore inférieur de 3,5 % aux prévisions d'avant la pandémie. En outre, cette perte de croissance n'a pas frappé de la même manière tous les pays : elle a été proportionnellement plus prononcée dans les pays en développement que dans les économies avancées, et a touché de plein fouet les pays en développement à faible revenu. Un grand nombre d'économies émergentes et en développement ont subi un recul de l'emploi pendant la pandémie et vu la pauvreté gagner du terrain.¹

La mobilisation des ressources intérieures est plus essentielle que jamais pour les pays en développement, et la politique et l'administration fiscales constituent d'importants leviers permettant aux responsables publics de concilier un large éventail d'objectifs contradictoires et simultanés : stimuler la croissance, accroître les recettes et atteindre les Objectifs de développement durable. La demande d'aide au niveau mondial est extrêmement forte car les pays dotés de faibles capacités s'efforcent de s'aligner sur les normes, analyses et outils les plus récents.

L'OCDE apporte une contribution importante au renforcement des capacités fiscales des pays en développement en leur permettant de participer aux travaux des organes de l'OCDE et à des programmes d'assistance technique visant à leur procurer un soutien tellement nécessaire sur des questions fiscales essentielles. Elle travaille sur la transparence fiscale dans le cadre du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial), lequel réunit plus de 160 membres qui prennent part à ses activités sur un pied d'égalité. Pour lutter contre les pratiques d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices (BEPS) des entreprises multinationales, le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS (le Cadre inclusif), fort de plus de 135 membres, a été mis en place. Les pays en développement sont largement représentés parmi les membres du Forum mondial comme du Cadre inclusif.

Les travaux menés sous l'égide de ces deux instances sont véritablement fructueux. L'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF) par exemple, pilotée conjointement par le PNUD et l'OCDE, a aidé les pays en développement à percevoir 874 millions de recettes fiscales supplémentaires en 2021, ce qui porte à 1,6 milliard USD le montant total du surcroît de recettes perçu depuis son lancement. En Zambie, un programme d'assistance technique de longue durée en matière de prix de transfert, engagé dans le cadre d'un partenariat Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF)/OCDE/Groupe de la Banque mondiale, a aidé l'administration fiscale zambienne à multiplier par cinq le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté par les compagnies minières présentes sur le territoire national puisque celui-ci est passé de 631 millions kwacha (63 millions USD) en 2016 à 6,819 milliards kwacha (322 millions USD) en 2021.

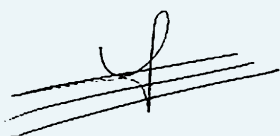
1. OECD (2021), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Volume 2021 Numéro 2, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/09bf9e01-fr>.

L'approbation, par plus de 135 membres du Cadre Inclusif, de la *Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie* (la *Solution reposant sur deux piliers*) a été une avancée emblématique en 2021. L'adoption de cette nouvelle approche permettant de s'assurer que les bénéfices des entreprises les plus grandes et les plus rentables sont réattribués aux juridictions où se trouvent les consommateurs (Pilier Un), conjuguée à l'instauration d'un impôt minimum mondial sur les bénéfices (Pilier Deux), marque l'évolution la plus importante survenue depuis un siècle dans la fiscalité internationale des sociétés.

Les pays en développement ont eu une influence non négligeable sur la conception des deux piliers (voir tableau 1). En résumé, l'adoption d'un impôt minimum ouvre aux pays en développement la possibilité d'engranger des bénéfices économiques considérables et de réévaluer les incitations fiscales sans pour autant sacrifier la compétitivité. Sachant que l'on parle de quelque 150 milliards USD de recettes fiscales supplémentaires, le jeu en vaut vraiment la chandelle. L'accompagnement des pays en développement dans la mise en œuvre de la *Solution reposant sur deux piliers* sera un axe majeur pour les prochaines années. Il existe un plan de mise en œuvre ambitieux de la *Solution reposant sur deux piliers*, qui sera un défi pour de nombreux pays en développement et passera par une évolution des programmes de renforcement des capacités de l'OCDE destinée à permettre de déployer un soutien supplémentaire.

En 2021, l'OCDE a dressé un bilan des progrès accomplis par les pays en développement dans la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS, présenté aux ministres des Finances présentés aux ministres des Finances et aux gouverneurs de banques centrales des pays du G20. Le rapport intitulé *Les pays en développement et le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS* présente une vue d'ensemble des progrès accomplis à ce jour et des avancées obtenues, mais attire aussi l'attention sur les difficultés qui subsistent, en particulier pour les pays en développement dotés de faibles capacités. Il contient des recommandations à suivre pour améliorer les règles, les programmes de renforcement des capacités et la gouvernance et le processus du Cadre inclusif ainsi qu'un recensement des priorités futures d'une action multilatérale. La mise en œuvre de ces recommandations se poursuivra en 2022 et au-delà.

Les travaux qui seront menés en 2022 seront axés sur l'établissement de la version finale et sur la mise en œuvre de la *Solution reposant sur deux piliers*. Il conviendrait toutefois de ne pas sous-estimer l'importance de l'engagement de l'OCDE auprès des pays en développement sur un large éventail d'autres questions intéressant la politique fiscale et l'administration de l'impôt. Les gouvernements continueront d'explorer les voies susceptibles d'être suivies pour obtenir un impact maximal sur leurs situations budgétaires respectives, et de recenser les initiatives qui permettront de faire le meilleur usage possible des maigres ressources dont ils disposent à l'intérieur du cadre fiscal international. L'OCDE travaillera, avec le concours des partenaires au développement, avec les pays en développement afin de dispenser un soutien au renforcement des capacités qui corresponde aux conditions spécifiques à chacun d'entre eux.



Pascal Saint-Amans

Directeur, Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE

Abréviations et acronymes

| | | | |
|-------------------------|--|---------------|---|
| AGGDTM | Groupe consultatif pour le dialogue mondial sur les questions fiscales | ONU | Organisation des Nations Unies |
| ALC | Amérique latine et les Caraïbes | PAAA | Programme d'action d'Addis-Abeba |
| APD | Aide publique au développement | PCT | Plateforme de collaboration sur les questions fiscales |
| APP | Accords préalables en matière de prix de transfert | PIB | Produit intérieur brut |
| ATAF | Forum sur l'administration fiscale africaine | PMA | Pays les moins avancés |
| BAAsD | Banque asiatique de développement | PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |
| BEPS | Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices | PRI | Programme des relations internationales en matière fiscale |
| BID | Banque interaméricaine de développement | RAI | Règle de l'assujettissement à l'impôt |
| BURS | Botswana Unified Revenue Service | SGATAR | Groupe d'étude sur l'administration fiscale et la recherche en Asie |
| CAD | Comité d'aide au développement | TEI | Taux effectif d'imposition |
| Cadre inclusif | Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS | TPS | Taxe sur les produits et services |
| CFI | Centre financier international | TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| CFM | Centre fiscal multilatéral de l'OCDE | ZRA | Zambia Revenue Authority (Administration fiscale de Zambie) |
| CIAT | Centre interaméricain des administrations fiscales | | |
| EMN | Entreprise multinationale | | |
| FFI | Flux financiers illicites | | |
| FMI | Fonds monétaire international | | |
| FTA | Forum sur l'administration fiscale | | |
| G20 | Groupe des Vingt | | |
| GBM | Groupe de la Banque mondiale | | |
| IGF | Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les métaux et le développement durable | | |
| IISF | Inspecteurs des impôts sans frontières | | |
| IISF-CI | Développement du volet Enquêtes pénales de l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières | | |
| IS | Impôt sur les sociétés | | |
| IOTA | Organisation intra-européenne des administrations fiscales | | |
| ITID | Base de données de l'OCDE sur les incitations fiscales en faveur de l'investissement | | |
| KSP_{TA} | Plateforme de partage des connaissances pour les administrations fiscales | | |
| NCD | Norme commune de déclaration | | |
| ODD | Objectif de développement durable | | |

AVERTISSEMENT :

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments utilisés ici ne reflètent pas nécessairement les opinions officielles des pays membres de l'OCDE ou de son Forum mondial sur la transparence fiscale et l'échange d'informations à des fins fiscales ou des pays donateurs.

Ce rapport et les activités qui y sont décrites ont été rendus possibles grâce au financement de la part d'un certain nombre de gouvernements. Son contenu relève de la seule responsabilité du Secrétariat de l'OCDE et ne reflète pas nécessairement les politiques officielles de ces gouvernements bailleurs de fonds.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

L'utilisation de ces travaux, sous une forme numérique ou électronique, est régie par les conditions d'utilisation consultables à l'adresse suivante :

<https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation/>.

© OCDE 2022

Table des matières

| | |
|---|----|
| Préface | 2 |
| Introduction | 6 |
| Lutter contre l'évasion fiscale de la part des entreprises | 8 |
| Lutter contre les flux financiers illicites | 17 |
| Atteindre les Objectifs de développement durable | 24 |
| Prochaines étapes pour 2022 | 30 |



Introduction

Les problématiques de fiscalité internationale revêtent une importance cruciale pour la plupart des pays en développement qui sont généralement davantage tributaires des impôts sur les bénéfices des sociétés et de l'investissement direct étranger, de sorte qu'ils pâtissent de manière disproportionnée des pratiques d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices des entreprises multinationales. Alors que la crise du COVID-19 se répercute sur les finances des pays en développement, de nouvelles pressions s'exerceront pour obtenir que le système fiscal international génère des recettes. On estime que la pandémie de COVID-19 a fait basculer entre 88 et 115 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté durant la seule année 2020. La crise a conduit la plupart des pays à s'endetter davantage, entraînant les pays à faible revenu sur une pente budgétaire dangereuse, surtout si les taux d'intérêt devaient remonter. Les pays en développement sont déjà contraints par une marge budgétaire limitée – le ratio moyen impôts/PIB des pays africains s'établissait par exemple à 16.5 % en 2019, contre 33.4 % en moyenne dans l'OCDE – sachant que la latitude dont ils disposent pour emprunter ou mener une politique d'assouplissement quantitatif est moindre.

La fiscalité internationale occupe une place de plus en plus importante dans le paysage plus vaste de la fiscalité et du développement, ce que traduit la prolifération des réseaux et des partenariats, en particulier depuis l'adoption, en 2015, du Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA)², en vertu duquel les pays s'engagent à renforcer leur coopération en matière fiscale et à accroître la transparence et l'échange de renseignements. Les membres de l'Initiative d'Addis-Abeba ont souscrit d'autres engagements concernant le financement et les actions propres à accompagner la mise en œuvre du PAAA, y compris en matière de fiscalité internationale.

L'OCDE est l'organisation internationale chef de file sur les questions de fiscalité internationale, et elle est responsable de produits de référence, au nombre desquels le Modèle de convention fiscale de l'OCDE et la base de données sur les statistiques des recettes publiques et les publications y afférentes. Elle a établi des normes dans des domaines tels que la transparence fiscale, les prix de transfert et l'évasion fiscale de la part des entreprises. Si l'OCDE ne réunit qu'un groupe relativement restreint d'économies parmi les plus avancées, la fiscalité internationale a toujours été un enjeu de dimension planétaire, ce que les dix dernières années n'ont cessé de confirmer.

Depuis les années 1990, l'Organisation s'est engagée auprès des non-membres – et en particulier auprès de pays en développement – dans le cadre du Programme des relations internationales en matière fiscale. Le Forum mondial a été créé en 2009 afin d'assurer la mise en œuvre, à l'échelle mondiale, des normes de transparence fiscale. À ce jour, il compte plus de 160 membres. Pour s'attaquer aux problèmes associés à l'évasion fiscale des entreprises multinationales, l'OCDE a mis en place en 2016, en collaboration avec les pays du G20, le Cadre inclusif, lequel réunit désormais plus de 135 membres.

L'intense engagement de l'Organisation auprès des économies non membres, et en particulier des pays en développement, a permis de faire en sorte que ses travaux sur la fiscalité prennent en compte des intérêts très divers et qu'un large éventail de pays puissent bénéficier de l'application des normes fiscales internationales à l'heure de la mondialisation. Les économies non membres de l'OCDE sont majoritaires parmi les membres du Forum mondial et du Cadre inclusif, au sein desquels elles sont accueillies sur un pied d'égalité avec les membres de l'OCDE. La coopération internationale en matière fiscale n'a commencé à prendre davantage d'importance que lorsque le monde est devenu plus petit, ce qui a conféré une dimension nouvelle au multilatéralisme face aux défis fiscaux les plus difficiles à relever.

2. Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (juillet 2015), version en ligne, voir [ce lien](#) (consulté le 13 avril 2022).

Le présent rapport met en lumière les travaux entrepris par l'OCDE pour aider les pays en développement à améliorer leurs systèmes fiscaux, en particulier dans le domaine de la fiscalité internationale. Même lorsque le monde aura dépassé la pandémie, les difficultés ne s'effaceront pas pour autant, car en 2022, les capacités fiscales des pays en développement risquent de subir des tensions supplémentaires. L'OCDE se tient prête à aider ces pays, avec la collaboration de ses nombreux partenaires au développement. Ce rapport couvre la gamme complète

des activités déployées au titre de l'assistance fournie par l'OCDE aux pays en développement sur des questions de fiscalité, et qui ont pour objet d'aider les pays en développement à :

- lutter contre l'évasion fiscale ;
- combattre les flux financiers illicites ;
- atteindre les ODD ; et.
- proposer une perspective à l'horizon 2022 et au-delà.

LES TRAVAUX SUR LA FISCALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT MENÉS EN 2021 PAR L'OCDE ET LE FORUM MONDIAL EN QUELQUES CHIFFRES

| | |
|---|--|
| 873 millions USD | de recettes supplémentaires ont été perçues grâce à des programmes d'assistance IISF conduits en collaboration avec l'ATAF/l'OCDE/ GBM (pour un total cumulé de 1,6 milliard USD fin 2021) |
| 30 milliards EUR | de recettes supplémentaires ont été enregistrées par des pays en développement, grâce à des programmes de déclaration volontaire et à des enquêtes fiscales extraterritoriales menés à bien en 2021 |
| 23 000+ agents | ont bénéficié de formations virtuelles dispensées par l'OCDE dans le domaine de la fiscalité , et quelque 6 000 autres ont eu accès à des formations virtuelles organisées par le Forum mondial |
| 1 800 agents | ont suivi des modules d'apprentissage en ligne proposés par le Forum mondial , dont deux nouveaux modules portant sur la confidentialité et la protection des données |
| 1 895 demandes de renseignements | ont été déposées par des pays en développement |
| 1 806 agents | ont participé à des formations sur la délinquance fiscale |
| 140 initiatives en faveur | de l'éducation des contribuables ont fait l'objet d'une analyse conduite en amont de la deuxième édition du rapport <i>Édifier une culture fiscale, civique et citoyenne</i> |
| 75 pays en développement | ont reçu un soutien en matière d'échange de renseignements |
| 26 pays en développement | ont reçu un soutien bilatéral sur mesure sur des problématiques de BEPS |
| 21 pays en développement | ont mis en œuvre des mesures pour se conformer aux normes relatives à l'échange de renseignements |
| 19 pays en développement | figurent dans l'édition 2021 du rapport sur la réforme des politiques fiscales <i>Tax Policy Reforms 2021</i> |
| 16 nouveaux programmes IISF | ont été lancés |

Source : Secrétariat de l'OCDE – adapté du cadre de résultats

Lutter contre l'évasion fiscale de la part des entreprises

Aider les pays à protéger la base d'imposition des sociétés en luttant contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices est une mission qui se situe au cœur des travaux de l'OCDE dans le domaine de la fiscalité internationale. Les bénéfices des sociétés représentent une part importante de la base d'imposition pour les pays en développement, surtout par comparaison avec les économies plus avancées.

La part de cet impôt dans le total des recettes fiscales était, en moyenne, plus élevée en Afrique (19.2 % pour les 30 juridictions couvertes) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (15.6 % pour les 27 juridictions couvertes) que dans la zone OCDE (10.0 %). C'est dans la région ALC (3.5 % pour les 27 juridictions couvertes), suivie de la zone OCDE (3.1 %) et de l'Afrique (2.8 % pour les 30 juridictions couvertes) que la part des recettes de l'IS exprimée en pourcentage du PIB était la plus élevée. En 2018, l'impôt sur les sociétés a représenté plus d'un quart du total des recettes fiscales dans 13 pays : Bhoutan, Colombie, Égypte, Guinée équatoriale, Indonésie, Kazakhstan, Malaisie, Nigeria, Papouasie–Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Tchad, Trinité-et-Tobago et Singapour³, selon les dernières données.

Les recettes de l'impôt sur les sociétés revêtent une importance particulièrement grande dans les pays en développement

Afrique (30) : 19.2%



LAC (26) : 15.6%



OCDE : 10.0%



Pour l'OCDE, deux des principaux moyens d'aider les pays en développement dans le domaine de la fiscalité des sociétés sont la mise en œuvre des 15 actions issues du Projet BEPS et le renforcement des capacités des administrations fiscales des pays en développement sur les questions relatives aux prix de transfert. La présente section décrit dans le détail le soutien dispensé dans ces deux domaines. Une place particulière est accordée aux travaux menés dans le secteur extractif, qui représente souvent une part importante de la base d'imposition pour les pays en développement, ainsi qu'à notre initiative phare Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF), qui a permis d'aider des pays en développement à recouvrer plus de 1,6 milliard USD de recettes fiscales supplémentaires.

3. OCDE (2021), *Statistiques de l'impôt sur les sociétés*, 3^{ème} édition, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/statistiques-de-l-impot-sur-les-societes-troisieme-edition.pdf>

ÉROSION DE LA BASE D'IMPOSITION ET TRANSFERT DE BÉNÉFICES

L'une des priorités de l'OCDE est de contrecarrer les stratégies d'évasion fiscale des entreprises multinationales qui mettent à profit les lacunes et les discordances dans les règles fiscales nationales pour transférer artificiellement des bénéfices vers des pays ou territoires où ils sont peu, ou pas, imposés. Connus sous le nom de pratiques d'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS), ces dispositifs portent atteinte à l'équité et à l'intégrité des systèmes fiscaux. Selon des estimations prudentes de l'OCDE, les pratiques de BEPS génèrent chaque année des pertes de recettes fiscales de l'ordre de 100 à 240 milliards USD au titre de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

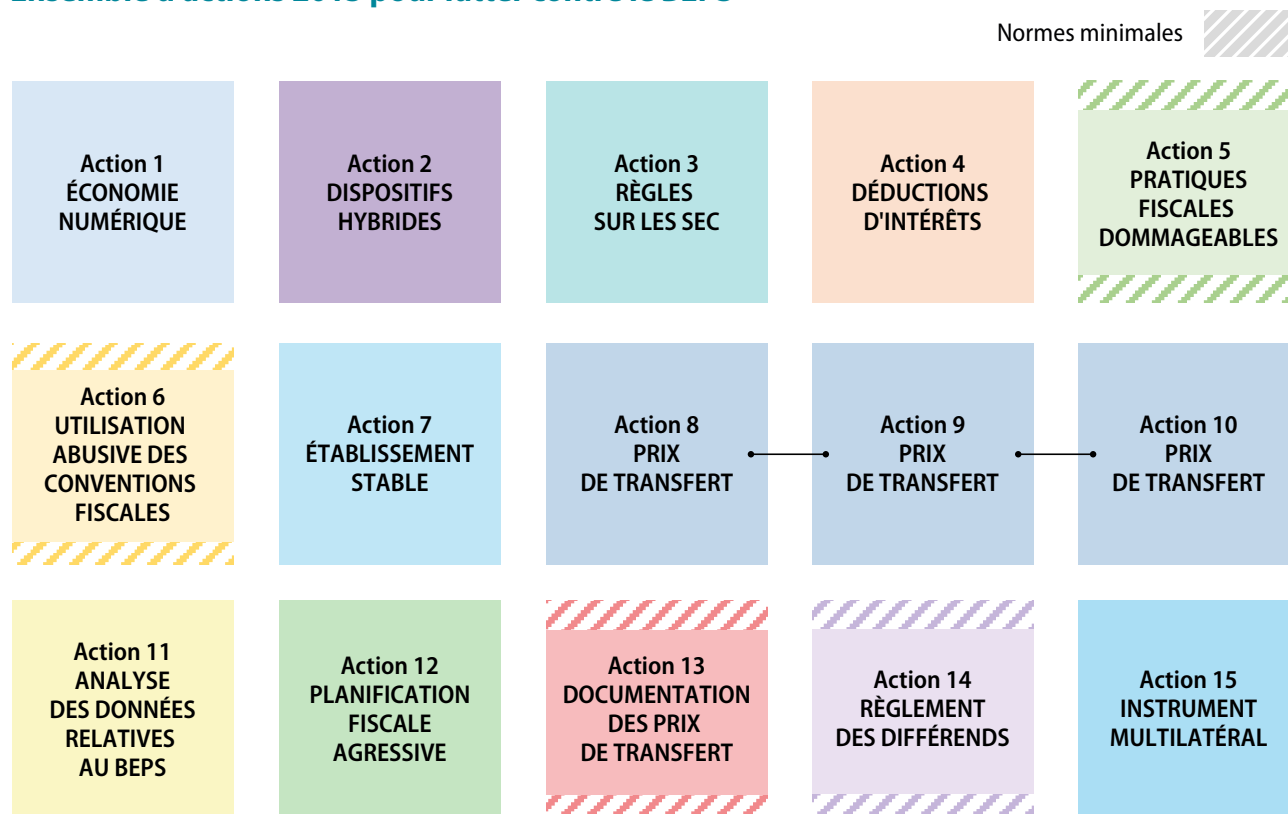
Les enjeux sont considérables pour les pays du monde entier, qu'ils soient membres ou non de l'OCDE, mais pour les pays en développement, les pratiques de BEPS sont particulièrement pénalisantes car ils sont davantage tributaires que les pays développés de l'impôt sur les sociétés, notamment de l'imposition des multinationales. De plus, les contribuables locaux sont moins enclins à se conformer de leur plein gré à la législation fiscale lorsqu'ils constatent que des multinationales échappent en toute légalité à l'impôt.

Le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS

En 2015, l'OCDE et le G20 ont élaboré un ensemble complet de 15 actions afin d'aider les pouvoirs publics à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (le paquet BEPS). Le succès du paquet BEPS en tant que réponse à l'évasion fiscale dont se rendent coupables des entreprises multinationales est conditionné par sa mise en œuvre par l'ensemble des juridictions concernées, et le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS a été établi en 2016 pour promouvoir cet objectif. Le Cadre inclusif est ouvert aux pays non membres de l'OCDE comme aux pays non membres du G20, qui sont conviés à participer, sur un pied d'égalité, aux travaux en lien avec le BEPS du Comité des affaires fiscales de l'OCDE, et il regroupe à ce jour 69 pays en développement. Tous les membres du Cadre inclusif, pays en développement compris, sont en voie de mettre en œuvre le paquet BEPS.

L'atout majeur du Cadre inclusif réside dans le fait qu'il réunit divers groupes de pays du monde entier, dont une forte proportion de pays en développement, qui prennent part aux activités sur un pied d'égalité. Il s'est encore élargi en 2021 en accueillant quatre nouvelles juridictions. Les membres et le Groupe de pilotage du Cadre inclusif sont représentatifs de la diversité des régions et des niveaux de développement.

Ensemble d'actions 2015 pour lutter contre le BEPS



L'atout majeur du Cadre inclusif réside dans le fait qu'il réunit divers groupes de pays du monde entier, dont une forte proportion de pays en développement, qui prennent part aux activités sur un pied d'égalité. Il s'est encore élargi en 2021 en accueillant quatre nouvelles juridictions. Les membres et le Groupe de pilotage du Cadre inclusif sont représentatifs de la diversité des régions et des niveaux de développement.

L'année 2021 marquant le cinquième anniversaire de la création du Cadre inclusif, l'OCDE a été mandatée par la présidence italienne du G20 pour dresser un bilan des progrès accomplis par les pays en développement sur le plan de la mise en œuvre des mesures BEPS et de la participation au Cadre inclusif. Le rapport, intitulé *Les pays en développement et le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS*⁴ (le Rapport du G20),

4. OCDE (2021), *Les pays en développement et le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS : Rapport de l'OCDE à l'intention des ministres des Finances et des gouverneurs de banque centrale du G20, octobre 2021*, Italie, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/les-pays-en-developpement-et-le-cadre-inclusif-ocde-g20-sur-le-beps.pdf>.

Encadré 1 : Les pays en développement et le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS

Bilan de la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS par les pays en développement

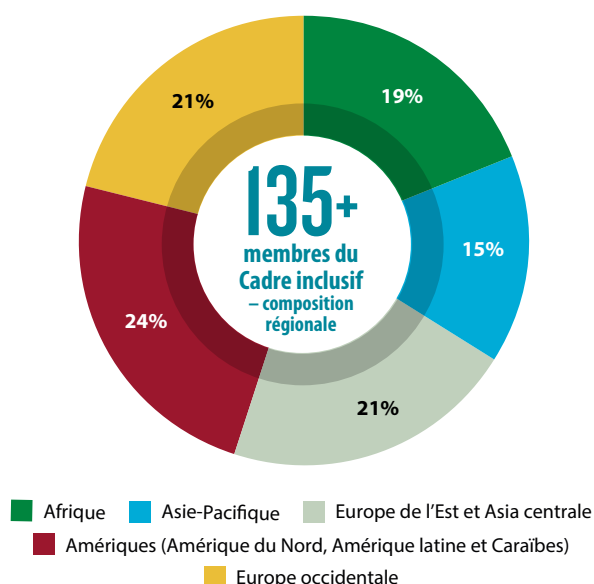
- Les pays en développement ont apporté leur pierre à l'édifice que représente l'assurance de l'intégrité du système fiscal international en prenant des mesures pour se conformer aux standards minimums du BEPS.
- Les informations recueillies auprès d'eux donnent à penser que le programme d'action BEPS bénéficie globalement d'une adhésion très forte même si certains ont fait savoir que les actions BEPS initiales ne sont peut-être pas en phase avec leurs principales priorités.
- Les pays en développement ont déclaré qu'il était primordial de relever les défis fiscaux soulevés par la transformation numérique de l'économie.
 - Presque tous les pays en développement membres du Cadre inclusif ont adhéré à la Déclaration relative à une Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie de octobre 2021. Les termes de l'accord ont été dans une large mesure choisis dans le contexte de la participation active des pays en développement au processus de négociation.
 - S'agissant des impôts indirects, 60 % des pays en développement membres du Cadre inclusif appliquaient déjà, ou envisageaient d'appliquer, des dispositions relatives à l'application de la TVA/TPS au commerce électronique au moment où le bilan des progrès accomplis a été établi.
- La plupart des pays en développement sont encore en pleine phase d'apprentissage, de sorte qu'ils ne bénéficient peut-être pas encore pleinement des retombées des actions BEPS. Au moment du bilan par exemple (soit le 1er juin 2021), seuls trois pays en développement étaient en mesure de recevoir d'autres pays des déclarations pays par pays (ce chiffre est passé à cinq en mars 2022.)
- Néanmoins, il est ressorti du bilan que les pays en développement avaient progressé sur le plan de la consolidation de leurs systèmes fiscaux, en particulier dans des domaines correspondant à leurs principales priorités, comme la limitation des déductions excessives d'intérêts (Action 4 du BEPS), les mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable (Action 7 du BEPS) et les prix de transfert (Actions 8-10 du BEPS).

Principales recommandations formulées dans le Rapport au G20 concernant les pays en développement et le Cadre inclusif

- Il est essentiel de continuer à évaluer régulièrement les progrès accomplis par les pays en développement afin de faire en sorte que le groupe uni de pays qui composent le Cadre inclusif reste solide et réponde aux besoins de l'ensemble de ses membres.
 - La Table ronde ministérielle organisée en novembre 2021 sous l'égide du ministre des Finances et du Service public de la Jamaïque, M. Nigel Clarke, a mis en évidence l'importance de ce processus d'évaluation et de dialogue permanents.
- Toutes les parties prenantes devraient examiner de quelle manière faire en sorte que la déclaration pays par pays soit plus accessible pour les pays en développement, tout en protégeant la confidentialité des informations sensibles.
- Les partenaires au développement devraient soutenir le lancement d'une grande initiative du Cadre inclusif destinée à accompagner le renforcement des capacités et à apporter une assistance technique pour que les pays en développement puissent adopter et mettre en œuvre les mesures se rapportant au Pilier 1 et au Pilier 2 en temps voulu et dans de bonnes conditions.
- Les parties prenantes du Cadre inclusif devraient réfléchir aux mécanismes de gouvernance propres à garantir une inclusion large et systématique des pays en développement. A cet égard, des avancées notables ont déjà été observées en 2022 :
 - Le Cadre inclusif a élu Marlene Nembhard-Parker (Jamaïque) au poste de co-présidente de sa réunion inaugurale, en lui donnant expressément pour mission de contribuer à faire davantage entendre la voix des pays en développement.
 - Le Groupe consultatif pour le dialogue mondial sur les questions fiscales (AGGDTM) a été relancé et son mandat actualisé. Le Groupe rassemble des pays développés et en développement invités à échanger leurs points de vue et joue le rôle de plateforme de soutien à la participation des pays en développement aux travaux du Cadre inclusif.
- Le Cadre inclusif devrait tenir compte des priorités des pays en développement en matière de dialogue multilatéral afin d'aborder des sujets autres que le BEPS, tels que la fiscalité environnementale, la fiscalité indirecte du commerce électronique et des questions relatives à l'administration de l'impôt, pour lesquels l'approche multilatérale facilitée par le Cadre inclusif pourrait être bénéfique.

présenté aux ministres des Finances et aux gouverneurs de banque centrale des pays du G20 lorsqu'ils se sont réunis en octobre 2021, a donné lieu à un vaste processus de consultation ayant regroupé 675 participants de 155 juridictions, et contient 10 recommandations portant sur les règles, les orientations, le renforcement des capacités, la gouvernance et l'avenir du Cadre inclusif. Il contient en outre une recommandation de portée générale invitant à continuer d'évaluer, de manière régulière, structurée et systématique, les progrès des pays en développement.

MEMBRES DU CADRE INCLUSIF Répartition régionale



Mise en œuvre du projet BEPS

Si toutes les actions du BEPS ont leur importance pour faire reculer l'évasion fiscale de la part des entreprises, on dénombre quatre standards minimums, établis dans le cadre du Projet BEPS (Pratiques fiscales dommageables (Action 5), Utilisation abusive des conventions fiscales (Action 6), Déclaration pays par pays (Action 13) et Règlement des différends (Action 14)), que tous les membres du Cadre inclusif sont tenus de mettre en œuvre. Compte tenu des contraintes de capacités auxquelles sont confrontés les pays en développement, une certaine souplesse au niveau du processus d'examen par les pairs est toutefois possible. C'est notamment le cas pour les examens par les pairs portant sur l'Action 14 (Règlement des différends), pour lesquels les pays en développement qui ne présentent pas un nombre significatif de litiges transfrontaliers peuvent demander un report de l'examen par les pairs.

Il ressort des examens par les pairs que les pays en développement ont progressé en 2021 dans la mise en

œuvre des standards minimums. Pour cinq d'entre eux, les recommandations relevant de l'Action 5 ont été supprimées, de sorte que 40 des 65 pays en développement soumis à un examen par les pairs ne font plus l'objet de recommandations au titre de l'Action 5. La conformité aux normes de confidentialité demeure cependant un défi puisque 46 pays en développement ont été invités à prendre toute mesure nécessaire pour se conformer aux obligations en matière de confidentialité liées à la norme sur l'échange automatique de renseignements, et à faire en sorte que la confidentialité des renseignements reçus soit respectée. Pour deux d'entre eux, l'évaluation de la confidentialité et de la protection des données menée à bien depuis a toutefois été concluante.

Le programme bilatéral de soutien de l'OCDE a permis à un certain nombre de pays d'adopter la législation et la réglementation requises pour mettre en œuvre les mesures issues du Projet BEPS, et ils sont 13⁵ à avoir voté des textes à cet effet en 2021. Il s'agit notamment des pays suivants :

- Le Kenya a remplacé sa législation sur la sous-capitalisation par de nouvelles règles limitant la déductibilité des intérêts, inspirées d'une vision promue par l'ATAF de la formulation des règles relatives à la déductibilité des intérêts et de l'approche préconisée dans l'Action 4 du Projet BEPS ;
- La Zambie a adopté une réglementation sur la déclaration pays par pays s'inspirant du modèle de législation figurant dans le rapport sur l'Action 13 du Projet BEPS ;
- Le Kazakhstan s'est pour sa part doté d'un droit primaire lui permettant de mettre en œuvre les recommandations formulées au titre de l'Action 5 du Projet BEPS ;
- Le Bénin a adopté en mai 2021 des dispositions réglementaires sur les prix de transfert, la documentation des prix de transfert et la déclaration pays par pays ; et
- L'Ukraine a rédigé des orientations administratives relatives à la détermination des prix de transfert pour les transactions portant sur des produits de base.

RELEVER LES DÉFIS FISCAUX SOULEVÉS PAR LA NUMÉRISATION DE L'ÉCONOMIE

La mise en œuvre des 15 Actions du Paquet BEPS adopté en 2015 a grandement contribué à renforcer la cohérence, la substance et la transparence des règles fiscales internationales, mais les règles actuelles permettent toujours aux grandes multinationales de réaliser d'importants

5. Bénin, Brésil, Burkina Faso, Honduras, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Mongolie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Ukraine et Zambie.

TABLEAU 1. Principaux aspects de la solution reposant sur deux piliers sur lesquels ont fortement pesé les pays en développement

| Pilier Un | Pilier Deux |
|---|--|
| Champ d'application étendu | Le taux d'imposition effectif minimum de 15 % a été bien accueilli par de nombreux pays en développement |
| Exclusion au titre des industries extractives | Agrégation des revenus par pays plutôt que mondiale |
| Engagement à abaisser le seuil de chiffre d'affaires couvert (sous réserve d'une mise en œuvre réussie et du renforcement de la certitude juridique en matière fiscale) | Confirmation de l'importance de la règle de l'assujettissement à l'impôt (RAI), sachant que les membres du Cadre inclusif qui appliquent aux intérêts, aux redevances et à un ensemble défini de paiements des taux nominaux d'IS inférieurs au taux minimum de la RAI mettraient en œuvre la RAI dans le cadre de leurs conventions bilatérales conclues avec des pays en développement membres du Cadre inclusif si ceux-ci le leur demandent. |
| Segmentation très limitée, générant des avantages de simplification | Confirmation de l'importance d'une exception fondée sur la substance pour permettre aux pays en développement de continuer d'offrir des incitations afin d'attirer l'investissement direct étranger |
| Abaissement du seuil de chiffre d'affaires déclenchant le lien (en particulier pour les petites économies), et absence de « facteurs supplémentaires », permettant aux pays de bénéficier beaucoup plus facilement des nouvelles règles | Exceptions fondées sur la substance de nature mécanique plutôt que fondée sur les faits et circonstances. |
| Mécanismes de prévention et de règlement des différends de nature obligatoire et contraignante pour le Montant A et les questions relatives au Montant A, sachant qu'un régime facultatif pour le mécanisme contraignant de règlement des différends est à l'étude pour certaines économies en développement pour les cas en lien avec le Montant A | |

bénéfices significatifs dans une juridiction sans y payer d'impôt sur les sociétés. Avec l'essor de nouveaux modèles d'affaires qui reposent fortement sur les actifs incorporels, les EMN peuvent transférer facilement des bénéfices vers des juridictions à faible fiscalité. La mondialisation n'a fait qu'attiser une concurrence fiscale malsaine.

Il était nécessaire d'achever les travaux engagés dans le cadre de l'Action 1 du Paquet BEPS sur l'économie numérique afin de faire en sorte que les règles fiscales internationales soient adaptées à leur finalité. Après des années de travaux et de négociations intenses et approfondies visant à faire entrer les règles fiscales internationales dans le XXI^e siècle, les membres du Cadre inclusif ont adopté, le 8 octobre 2021, la Solution reposant sur deux piliers.

Cette Solution permettra de s'assurer que les EMN sont soumises à un taux d'imposition minimum de 15 %, et de réattribuer les bénéfices des EMN les plus grandes et les plus rentables aux pays partout dans le monde. Bien que la déclaration soit le fruit d'un compromis fondé sur un consensus entre les pays, quel que soit leur niveau de développement, elle a été adoptée par de nombreux pays en développement et comporte un certain nombre de caractéristiques vivement préconisées par ces derniers, ainsi que d'autres qui reflètent les besoins et les circonstances propres à ces pays (voir Tableau 1).

Deux cycles de consultations régionales ont été organisés en amont de la déclaration du 8 octobre, en partenariat avec diverses organisations fiscales régionales et banques de développement. Au total, 11 manifestations ont été organisées en anglais, en français et en espagnol avec 10 organisations partenaires. Ces manifestations ont été l'occasion pour les participants d'être informés des dernières avancées des travaux visant à finaliser les documents nécessaires à la mise en œuvre de chacun des piliers, ainsi que de partager les points de vue régionaux des pays en développement membres et des organisations fiscales régionales, et de prendre connaissance des projets d'assistance technique à venir du Secrétariat. Ces commentaires ont été pris en compte dans les négociations ainsi que dans la conception du programme d'aide à la mise en œuvre (voir ci-après).

Suite à la déclaration du 8 octobre et aux recommandations formulées dans le rapport au G20 en vue de mettre davantage l'accent sur le dialogue régional, d'autres consultations régionales sont prévues pour aider les pays en développement dans la prochaine phase des négociations.

Tout au long des négociations, ainsi que dans les commentaires formulés pour le Rapport du G20, les pays en développement ont exprimé une forte demande de soutien. Pour donner suite à cette demande, il a été décidé de faire évoluer l'aide dispensée actuellement par l'OCDE sur les

pratiques de BEPS afin d'assurer la continuité du soutien apporté aux pays sur les priorités restantes en matière de BEPS, tout en les accompagnant dans la mise en œuvre de la Solution reposant sur deux piliers.

Le Pilier Deux entraînera également une demande accrue de soutien dans le domaine des incitations fiscales. Lorsqu'une incitation fiscale ramène le taux effectif d'imposition (TEI) d'une entreprise en deçà du taux minimum de 15 %, une entreprise sera soumise à un impôt supplémentaire sur le solde dans le pays de résidence. L'impact de cette mesure sur les incitations à investir dans un pays sera donc annulé, ou tout au moins réduit. Le Pilier Deux offre donc l'occasion de réformer les incitations fiscales nationales et d'accroître les recettes tirées de bénéfices faiblement imposés. Ces réformes peuvent toutefois s'avérer difficiles à mettre en œuvre, en particulier pour trouver un équilibre entre recettes et compétitivité. Certains pays ont déjà demandé l'aide de l'OCDE pour réformer leurs régimes d'incitations fiscales à la lumière des ramifications du Pilier Deux. Forte de l'expérience acquise ces dernières années, l'OCDE s'efforcera d'étendre son soutien bilatéral aux pays en matière d'analyse et de réforme des incitations fiscales.

Il y a également une demande d'assistance croissante pour relever les défis de la numérisation dans le domaine des impôts indirects. La pandémie de COVID-19 a accentué l'essor des achats en ligne, sur lesquels la TVA n'est souvent pas prélevée correctement. Les normes internationales relatives à la TVA sur le commerce électronique offrent aux pays un outil leur permettant d'appliquer efficacement la TVA sur les transactions numériques internationales.

Pour aider les pays en développement à mettre en œuvre ces normes, un ensemble de boîtes à outils régionales est en cours d'élaboration. La première a été publiée en juin 2021 pour l'Amérique latine⁶, la deuxième en mars 2022 pour l'Asie-Pacifique⁷, et une troisième suivra plus tard pour l'Afrique, courant 2022. Les boîtes à outils régionales et les activités d'ouverture qui y sont associées ayant permis de mieux faire connaître les normes internationales relatives à la TVA sur le commerce électronique, un nombre croissant de pays en développement sollicitent un soutien pour la mise en œuvre, dans le cadre de leurs efforts au titre de l'Action 1 du BEPS. Pour répondre à cette demande, le soutien accordé pour la TVA sur le commerce électronique sera renforcé dès 2022.

6. OCDE/GBM/CIAT/BID (2021), *VAT Digital Toolkit for Latin America and the Caribbean*, OCDE, Paris, disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/tax/consumption/vat-digital-toolkit-for-latin-america-and-the-caribbean.pdf>.

7. OCDE/GBM/BAD (2022), *VAT Digital Toolkit for Asia-Pacific*, OCDE, Paris, disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/tax/consumption/vat-digital-toolkit-for-asia-pacific.pdf>.



Encadré 2. Impact d'un renforcement durable des capacités en matière de prix de transfert

ZAMBIE

Un programme d'assistance technique à long terme en matière de prix de transfert est proposé à la Zambie depuis 2014 dans le cadre du partenariat ATAF/OCDE/GBM. Ces travaux ont notamment porté sur le secteur de l'extraction du cuivre, qui représente environ 70 % des recettes d'exportation de la Zambie. Ces travaux répondent aux préoccupations exprimées par de hauts responsables de l'administration fiscale de Zambie (ZRA) et du ministère des Finances zambien, qui craignent que très peu d'entreprises minières paient l'impôt sur les sociétés en Zambie.



Grâce à l'assistance technique dont a bénéficié la ZRA, le nombre d'entreprises minières zambiennes payant l'IS a presque triplé, passant de trois en 2016 à 11 en 2021, et le montant de l'IS payé a été multiplié par cinq, passant de 631 millions de kwachas (63 millions USD) en 2016 à 6,819 milliards de kwachas (322 millions USD) en 2021.

BOTSWANA

Un programme d'assistance technique à long terme en matière de prix de transfert est proposé depuis 2014 au Botswana dans le cadre du partenariat ATAF/OCDE/GBM. Ce programme a permis d'aider le Botswana Unified Revenue Service (BURS) à régler le différend relatif aux prix de transfert qui l'opposait à une société de polissage de diamants, Diacore Botswana, concernant ses transactions contrôlées avec deux entités étrangères liées, Diacore International et Makinson Holdings. Le BURS a sélectionné le dossier à des fins de vérification après que Diacore Botswana a signalé des pertes de 2010 à 2014 inclus. En 2021, le comité d'arbitrage du Botswana a statué en faveur du maintien par le BURS des ajustements des prix de transfert effectués par le BURS, qui se sont traduits par un impôt supplémentaire de 8 millions de pulas (environ 0,8 million USD).



Source : Secrétariat de l'OCDE.

PRIX DE TRANSFERT

Les programmes bilatéraux de renforcement des capacités fiscales internationales sont au cœur des travaux sur la fiscalité et le développement, et c'est en termes de soutien relatif aux capacités en matière de prix de transfert que les demandes sont toujours les plus fortes. Depuis 2012, les programmes sur site apportent aux pays en développement une assistance qui leur permet de renforcer et d'actualiser leurs cadres législatifs, de renforcer leurs capacités techniques et de mieux concevoir les structures organisationnelles de leurs équipes de vérification au niveau international.

L'impact du renforcement durable des capacités en matière de prix de transfert assuré par l'OCDE est de plus en plus manifeste, comme en témoignent l'augmentation constante des recettes au fil du temps (comme en Zambie, encadré 2),

ainsi que la réalisation d'étapes clés (comme au Botswana, encadré 2).

Les accords préalables en matière de prix de transfert (APP) restent un domaine prioritaire, car ils offrent un potentiel considérable d'amélioration de la sécurité juridique en matière fiscale tant pour les entreprises que pour les États, permettant aux pays en développement de concentrer plus efficacement les ressources limitées dont ils disposent pour faire respecter la législation et d'encourager l'investissement direct étranger.

Au cours des quatre dernières années, par exemple, le programme d'assistance technique du Botswana a aidé le Botswana Unified Revenue Service (BURS) lors de ses deux premiers cas d'APP. Les dossiers sont très complexes, mais des progrès significatifs ont été enregistrés dans le premier

Encadré 3. Plateforme de collaboration sur les questions fiscales

La Plateforme de collaboration sur les questions fiscales est une initiative conjointe lancée en avril 2016 par le Fonds monétaire international (FMI), l'OCDE, les Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale (GBM), afin de faciliter la coopération entre les quatre partenaires concernant leurs travaux sur la fiscalité.

Les boîtes à outils destinées à relever les principaux défis fiscaux internationaux auxquels sont confrontés les pays en développement constituent l'une des réalisations essentielles de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales. La boîte à outils pour la négociation de conventions fiscales a été publiée en mars 2021. Cette initiative conjointe des partenaires de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales vise à apporter un soutien au renforcement des capacités des pays en développement dans le cadre des négociations de conventions fiscales. Elle s'appuie sur les orientations existantes, en particulier celles du Manuel de négociation de conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement des Nations Unies. La boîte à outils fournit aux agents des services fiscaux des informations sur les étapes de la négociation des conventions fiscales ainsi que des conseils pratiques à l'attention des négociateurs de conventions, qui bénéficient également d'un accès simplifié à des informations supplémentaires, exemples, modèles et autres outils qu'ils jugeront utiles. La conception de la boîte à outils, qui s'accompagne d'une version en ligne, permet également une mise à jour régulière et l'intégration d'améliorations fondées sur les commentaires des utilisateurs et des négociateurs expérimentés. Depuis le lancement, 11 nouveaux outils ont été inclus dans la boîte à outils multilingue (versions disponibles en anglais, français et espagnol). L'année 2021 a également vu le lancement de la boîte à outils sur les obligations en matière de documentation des prix de transfert.

La demande de nouvelles boîtes à outils est élevée dans plusieurs domaines. Comme indiqué plus haut, il existe manifestement une forte demande de boîtes à outils et d'autres orientations à l'appui de la mise



en œuvre de la solution reposant sur deux piliers. On observe en outre une demande de boîtes à outils supplémentaires sur les ressources naturelles et à l'appui de la mise en œuvre des actions du BEPS. Les paiements entraînant une érosion de la base d'imposition (déductions excessives d'intérêts, redevances, frais de gestion et de prestation de services, par exemple) représentent un défi constant pour de nombreux pays en développement, qui pourraient bénéficier d'une approche fondée sur une boîte à outils fournissant des orientations et des outils adaptés aux besoins et aux capacités des pays à faible revenu.

La Plateforme facilite également la coordination et le dialogue sur les travaux menés dans d'autres domaines, notamment la fiscalité et l'égalité femmes-hommes ainsi que la fiscalité environnementale, tout en continuant de soutenir l'adoption de stratégies à moyen terme en matière de recettes, sur lesquelles ont été organisés trois ateliers régionaux en 2021.

cas et la question devrait être réglée avec succès dans un avenir proche. Ces travaux permettent de renforcer la sécurité juridique en matière fiscale pour les entreprises et le gouvernement du Botswana. Le Botswana considère qu'ils renforcent à la fois le climat de l'investissement et le respect volontaire des obligations fiscales.

GROS PLAN SUR LE BEPS DANS LE SECTEUR EXTRACTIF

En 2021, l'OCDE a considérablement développé ses initiatives de renforcement des capacités centrées sur le secteur extractif, répondant ainsi à la demande des pays en développement, dans lesquels les immenses problématiques de BEPS et les contraintes de capacités continuent d'entraver le recouvrement de l'impôt par les pouvoirs publics.

Dans le cadre de son partenariat avec le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les métaux et le développement durable (IGF) et des organisations internationales régionales comme l'ATAF, la Banque asiatique de développement (BASD) et le Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), trois séminaires régionaux virtuels de formation ont été organisés en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique, et en Asie et dans le Pacifique. Les séminaires de formation visaient à développer les connaissances sur la fiscalité internationale et le phénomène de BEPS à travers le prisme du secteur extractif. Au total, 24 modules ont été déployés (8 modules par région) auxquels ont participé plus de 700 fonctionnaires de 48 pays. Il est important de noter que le programme de six mois a affiché un taux de rétention des participants exceptionnel, puisqu'il a dépassé 85 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et en Asie-Pacifique après le deuxième module.

L'OCDE et l'IGF ont poursuivi leur programme phare d'approfondissement, qui vise un renforcement sur mesure des capacités à long terme afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque pays bénéficiaire. Parmi les exemples d'assistance, on peut citer les conseils sur les politiques à suivre pour réformer la législation sur les redevances minières, les séminaires juridiques pour analyser les interactions entre les contrats d'investissement dans le secteur extractif et la législation fiscale, et plusieurs ateliers de formation sur les prix de transfert.

Le programme d'approfondissement sera actualisé en 2022 et trois nouveaux programmes seront lancés. La formation régionale avec l'IGF, l'ATAF, le CIAT et la BASD se poursuivra en outre en 2022, avec un nouveau programme sur le BEPS et les industries extractives axé sur les minerais de demain (à savoir les minerais utilisés dans la transition énergétique et les technologies de l'information).

La demande de soutien en matière de fiscalité dans le secteur extractif reste insatisfaite, en particulier en ce qui concerne les outils et orientations pratiques. L'OCDE et l'IGF sont convenus de préparer une série de notes d'orientation à l'appui de la fiscalité dans les industries extractives. Six notes d'orientation seront préparées au cours des trois prochaines années, à commencer par des notes sur les prix des minerais, les prix de transfert et la répartition des bénéfices en lien avec les plateformes de commercialisation de produits de base, et la fiscalité des transferts indirects à l'étranger dans le secteur des ressources naturelles (en s'appuyant sur la boîte à outils de la PCT).

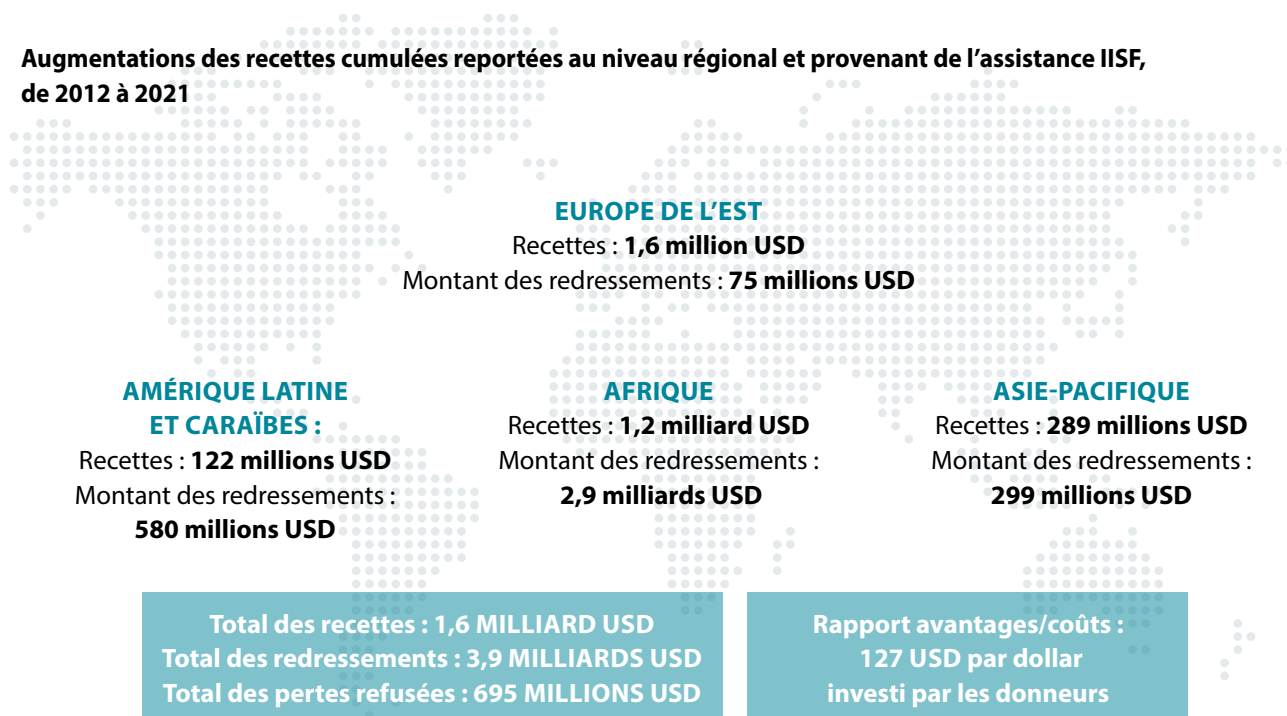
INSPECTEURS DES IMPÔTS SANS FRONTIÈRES

Créée en 2015, l'Initiative IISF est une initiative conjointe de l'OCDE et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui vise à faciliter le transfert de connaissances et de compétences en matière de vérification fiscale aux administrations fiscales des pays en développement en suivant une approche pratique fondée sur l'apprentissage par la pratique. Des vérificateurs fiscaux expérimentés travaillent aux côtés de responsables fiscaux locaux sur des dossiers de vérification fiscale réels et sur des questions de fiscalité internationale. Ce soutien est principalement centré sur les prix de transfert, mais il s'étend désormais à d'autres domaines, notamment aux enquêtes en matière de délinquance fiscale et à l'utilisation effective des renseignements obtenus dans le cadre de l'échange automatique de renseignements. Cette initiative s'inscrit à l'appui du Projet BEPS OCDE/G20, dans le cadre d'un vaste effort international déployé pour renforcer la capacité des pays en développement d'imposer efficacement les entreprises multinationales.

Les programmes IISF sont modulables et adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays. Ils peuvent embrasser des aspects tels que l'évaluation des risques avant une vérification et la sélection des dossiers, les techniques d'enquête, les dossiers de vérification concernant des problèmes de prix de transfert, les règles visant à lutter contre l'évasion fiscale ou des questions spécifiques à un secteur d'activité particulier (exploitation des ressources naturelles, commerce électronique, services financiers ou télécommunications).

En coopération avec les partenaires internationaux du programme, l'Initiative IISF a aidé les administrations d'accueil à recouvrer un montant additionnel de 874 millions USD depuis décembre 2020, ce qui leur a permis au total de dégager 1,6 milliard USD de recettes fiscales supplémentaires. Ces recettes proviennent de redressements fiscaux d'un montant de près de 3 milliards USD notifiés aux contribuables, ce qui laisse à penser que d'importantes

Augmentations des recettes cumulées reportées au niveau régional et provenant de l'assistance IISF, de 2012 à 2021



Source : Secrétariat IISF

recettes supplémentaires pourront être recouvrées à mesure de la résolution des affaires.

Tout au long de l'année 2021, l'Initiative IISF, dont la présence a été renforcée dans toutes les régions et dans de nouveaux domaines de la fiscalité, a continué d'aider les pays en développement à accroître la mobilisation des ressources intérieures. Malgré la pandémie de COVID-19, plus de 90 % des programmes ont pu se poursuivre à distance. Entre mars 2020 et décembre 2021, les experts IISF ont ainsi effectué 161 missions virtuelles dans 27 juridictions. En 2021, 16 nouveaux programmes IISF ont été lancés pour apporter un soutien dans des secteurs spécifiques, comme les industries extractives (trois programmes) et les services financiers (deux programmes). Quatre nouveaux programmes pilotes ont également été déployés, à savoir trois sur les enquêtes en matière de délinquance fiscale et un sur l'utilisation efficace des données reçues dans le cadre de l'échange automatique de renseignements. (Pour en savoir plus sur le programme IISF relatif aux enquêtes pénales, voir le chapitre 2 sur la lutte contre les flux financiers illicites).

L'Initiative IISF continue de favoriser la coopération Sud-Sud par le biais de programmes d'assistance technique soutenus par des administrations partenaires des pays du Sud, notamment pour les programmes d'enquêtes en matière de délinquance fiscale. Ces programmes Sud-Sud représentent un quart des programmes IISF en cours et près d'un tiers des programmes IISF lancés en 2021. Une telle coopération garantit le développement de solides capacités au niveau

régional et permet d'échanger les meilleures pratiques, sur la base du partage d'expérience. En 2021, par exemple, le Central Board of Direct Tax en Inde a renforcé son soutien à l'Initiative IISF en déployant ses experts dans le cadre de deux programmes au Bhoutan et aux Seychelles, ce qui porte à six le nombre total de programmes IISF auxquels il apporte son appui. Dans le cadre de ces programmes, des experts indiens contribueront à l'amélioration des vérifications portant sur les prix de transfert dans les secteurs du tourisme, de la construction et des services financiers.

Globalement, la coopération Sud-Sud permet aux pays qui partagent des caractéristiques historiques, économiques, géographiques ou sociales communes d'œuvrer ensemble à un développement durable. Dans le contexte de l'Initiative IISF, ce type de coopération peut intensifier les transferts de connaissances et de compétences, grâce à la compréhension mutuelle des difficultés rencontrées par les administrations fiscales des pays en développement, et des enseignements tirés de l'expérience. Les experts des administrations partenaires sont en mesure de proposer une assistance technique tout à fait adaptée et fondée sur l'expérience acquise et des recommandations concrètes tout en transmettant leur savoir-faire.

Les partenaires régionaux de l'Initiative IISF (comme le CIAT et l'ATAF) promeuvent également la coopération Sud-Sud et facilitent la participation des administrations d'accueil de l'Initiative IISF aux initiatives internationales et régionales de coopération budgétaire.

Lutter contre les flux financiers illicites

Les flux financiers illicites (FFI) constituent une menace majeure pour de nombreuses économies en développement et émergentes, parce qu'ils nuisent aux efforts de mobilisation des ressources intérieures. Dans un contexte où les bases d'imposition sont relativement étroites et où les ressources des administrations fiscales sont limitées, les FFI provoquent une érosion des recettes publiques que les pays doivent investir dans leur développement social et économique. Les FFI peuvent également éroder la base d'investissement des pays et saper la confiance du public dans l'intégrité du système fiscal. Ce problème a été pris en compte dans les ODD qui fixent un objectif de réduction des FFI dans le cadre de l'objectif n°16 visant à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous.

L'OCDE et le Forum mondial contribuent à lutter contre les FFI par le biais de leurs travaux sur la transparence fiscale et la fiscalité et la délinquance. La transparence fiscale permet aux administrations fiscales d'avoir accès aux informations nécessaires pour faire appliquer leur législation fiscale même lorsque les contribuables tentent de dissimuler leurs actifs dans des juridictions étrangères. Les travaux sur la fiscalité et la délinquance procurent aux pouvoirs publics les outils dont ils ont besoin pour lutter contre la délinquance fiscale et les autres infractions financières et pour prévenir et détecter ces agissements, poursuivre en justice les criminels et recouvrer le produit de leurs activités illicites.

LE FORUM MONDIAL SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS À DES FINS FISCALES

Le Forum mondial est chargé de promouvoir l'application effective des normes internationales, en assurant le suivi de leur mise en œuvre, en réalisant des examens par les pairs, en élaborant des outils, et en aidant ses membres à appliquer effectivement les normes. Il existe deux normes de transparence fiscale : la norme d'échange de renseignements sur demande ; et la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, qui découle de la Norme commune de déclaration (NCD) élaborée par l'OCDE. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces normes, le Forum mondial aide les juridictions du monde entier à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, à combattre les FFI et à garantir l'intégrité de leurs systèmes fiscaux. Les activités de renforcement des capacités sont au cœur de son action, la majorité de ses 163 membres étant des pays en développement. L'année 2021 a marqué les dix ans du programme de renforcement des capacités lancé par le Forum mondial en 2011⁸.

30 milliards EUR de recettes supplémentaires répertoriées par les pays en développement entre 2009 et 2021, grâce aux programmes de déclaration volontaire et aux enquêtes fiscales extraterritoriales.

En 2021, le Secrétariat du Forum mondial a poursuivi la mise en œuvre de son ambitieux plan d'action et de sa

8. Secrétariat du Forum mondial/OCDE (2022) *10 ans de renforcement des capacités*, consultable en ligne à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/Rapport-du-Forum-mondial-sur-le-renforcement-des-capacites-2022.pdf>. Voir également les chiffres clés pour la période 2011-2021 à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/renforcement-des-capacites-chiffres-cles-2011-2021.pdf>.

stratégie de renforcement des capacités⁹ adoptée en 2020, afin d'atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution du programme de renforcement des capacités, et de répondre à la demande croissante d'assistance émanant des membres du Forum mondial. Cette demande fait suite aux stratégies post-pandémie élaborées par les juridictions, qui comportent des mesures de lutte contre la fraude fiscale et les FFI visant à assainir les finances publiques, et traduit leur volonté de continuer à tenir leurs engagements de mettre en œuvre les normes de transparence fiscale. Les membres du Forum mondial se sont vu proposer toute une série d'activités en 2021 qui ont permis de former près de 6 000 fonctionnaires et d'optimiser les pratiques des administrations fiscales par l'intermédiaire de formations pratiques, de cours d'apprentissage en ligne et d'autres outils. Deux nouveaux modules d'apprentissage en ligne (sur la confidentialité et la protection des données), ainsi que trois nouvelles boîtes à outils (sur le bénéficiaire effectif, le manuel sur l'échange de renseignements, et l'échange de renseignements sur demande) ont été proposés en 2021. Soixante-quinze juridictions ont également bénéficié d'une assistance technique dans divers domaines en lien avec la transparence fiscale.

Le Secrétariat du Forum mondial a mis en place, en 2014, un programme de renforcement des capacités destiné à aider les pays en développement à mettre en œuvre la norme d'échange automatique de renseignements. Ce programme a évolué au fil des années et s'est enrichi de l'expérience acquise et des enseignements tirés. Si les progrès accomplis par les pays en développement dans la mise en œuvre de la norme sont inégaux, on observe néanmoins une tendance globalement positive. Pour conforter cette tendance, le Secrétariat a adopté une nouvelle stratégie (*Libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement : Stratégie 2021*) fondée sur une approche renforcée du renforcement des capacités, qui vise à libérer tout le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement¹⁰.

En 2021, le Forum mondial a continué de mettre l'accent sur les initiatives régionales, qui permettent d'adapter les activités de renforcement des capacités et l'assistance technique aux défis et à la situation propres à chaque pays, tout en renforçant l'appropriation par les organisations régionales et les autorités fiscales nationales et leur participation. On citera par exemple l'Initiative Afrique,

9. Secrétariat du Forum mondial/DE (2021), *Renforcement des capacités : Nouvelle stratégie pour un effet maximal*, consultable en ligne à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/Strategie-Renforcement-des-Capacites.pdf>.

10. Secrétariat du Forum mondial/OCDE (2021), *Libérer le potentiel de l'échange automatique de renseignements pour les pays en développement*, consultable à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/strategie-ear-pays-en-developpement.pdf>.

Encadré 4. Femmes dirigeantes et transparence fiscale

Le programme « Women leaders in tax transparency » est une initiative phare du Secrétariat du Forum mondial visant à promouvoir le leadership féminin dans le domaine de la transparence fiscale. Il vient compléter les différentes mesures prises pour garantir l'équilibre femmes-hommes dans les activités de renforcement des capacités, dont le résultat a été une participation féminine à hauteur de 51 % aux formations proposées dans le cadre du Forum mondial en 2021. Le programme vise à mettre en place un réseau de femmes pour la promotion de la transparence fiscale au sein des administrations fiscales des pays en développement membres du Forum mondial. Parce qu'il encourage les femmes à acquérir des compétences techniques et à accéder à des postes de direction, il permettra de favoriser une meilleure représentation des femmes aux manifestations internationales consacrées à la transparence fiscale ainsi qu'une diversité de points de vue au sein des sphères décisionnelles.



Au total, 15 participantes provenant des pays en développement membres du Forum mondial participeront au programme pilote en 2022. Le programme d'une durée de neuf mois portera sur divers sujets, allant des aptitudes à diriger aux connaissances techniques en matière de transparence fiscale, à savoir :

- les concepts clés sous-tendant la transparence fiscale et la mise en œuvre effective des normes en vigueur en la matière ;
- l'utilisation des outils d'échange de renseignements et les aspects pratiques y afférents, y compris l'organisation, la confidentialité, le rôle des contrôleurs des impôts et des tierces parties ;
- le transfert de connaissances et de compétences en matière d'échange de renseignements afin de moderniser et de normaliser les processus de mobilisation des recettes ;
- une session consacrée au mentorat à l'intention des femmes exerçant des responsabilités dans des administrations fiscales ;
- une formation à l'exercice de fonctions de direction.

Source : www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/women-leaders-in-tax-transparency-fr.htm.

Encadré 5. Le programme « Former le formateur » du Forum mondial

Sous l'égide de l'Initiative Afrique, le Forum mondial a lancé, en avril 2021, un nouveau programme phare, intitulé « Former le formateur ». Ce programme entend, par la formation de fonctionnaires de différentes administrations fiscales africaines, créer et soutenir un réseau de formateurs hautement qualifiés qui pourront efficacement partager au niveau national les connaissances et les compétences acquises, de manière à développer durablement les capacités des administrations fiscales africaines. Conçu pour aider les juridictions participantes à dispenser des formations locales aux vérificateurs et enquêteurs fiscaux, le projet vise à renforcer la capacité des administrations nationales à utiliser efficacement les instruments relatifs à l'échange de renseignements dans leur travail quotidien. Le programme comporte plusieurs étapes visant à fournir un soutien continu aux formateurs :

- une formation initiale avec supports de formation personnalisables
- une session de mise en pratique
- un soutien dans la préparation des premières formations locales.

lancée en 2014, et l'Initiative pour l'Amérique latine depuis 2018. Le Forum mondial soutient également l'Initiative Pacifique lancée par la Banque asiatique de développement en 2020.

En 2021, M. Githii Mburu, Commissaire général de l'administration fiscale du Kenya, en qualité de Président, et M. Edward Kieswetter, Commissaire de l'administration fiscale sud-africaine, en qualité de vice-président, ont pris la direction de l'Initiative Afrique¹¹. En Amérique latine, l'initiative a été dirigée par M^{me} Mercedes Marcó del Pont, Administratrice fédérale de l'Administration fédérale des recettes publiques de l'Argentine, en qualité de Présidente, et M^{me} Elizabeth Guerrero, vice-ministre des recettes publiques au sein du ministère des Finances du Costa Rica, en qualité de vice-présidente¹². La réunion plénière virtuelle du Forum mondial de 2021 a salué l'annonce d'une nouvelle initiative à destination des pays d'Asie qui sera lancée en 2022¹³. S'appuyant sur le succès



Afin de pérenniser le réseau, de partager les expériences et d'apporter un soutien continu aux participants, une communauté en ligne dédiée sera mise en place, et des réunions seront organisées régulièrement.

Le programme pilote a été proposé en 2021 à 34 participants issus de 17 juridictions africaines, en anglais et en français, et tous les participants se sont engagés à organiser au moins deux sessions de formation dans leur administration fiscale de rattachement au cours de l'année. Les résultats du programme pilote et les retours d'information des participants aideront le Forum mondial à améliorer en permanence le programme, qui sera déployé dans d'autres régions en 2022. Les premiers résultats sont encourageants, avec 24 formations locales organisées dans 12 pays, et suivies par 861 fonctionnaires des impôts en 2021.

Source : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/notre-action/assistance-technique/former-le-formateur.htm>

d'autres initiatives régionales, l'Initiative Asie encouragera la transparence et l'échange de renseignements, contribuant ainsi à une reprise durable après la pandémie, et à une coopération renforcée pour lutter contre la fraude fiscale et les autres FFI dans la région. Cette nouvelle initiative régionale a reçu le franc soutien de l'Indonésie, qui assure la présidence du G20 en 2022, ainsi que de l'Inde et de la Malaisie. L'initiative bénéficie également du soutien de la Banque asiatique de développement, par l'intermédiaire du centre fiscal de l'Asie-Pacifique, et du groupe d'étude sur l'administration fiscale et la recherche en Asie (SGATAR).

« Une initiative sur la transparence fiscale pour l'Asie est l'occasion de développer la coopération régionale et de mieux lutter contre la fraude fiscale et les autres FFI. L'Indonésie soutient cette initiative qui vise à bâtir des ponts entre les administrations fiscales et à ériger des barrières à la fraude fiscale au profit des pays asiatiques. »

Madame Sri Mulyani Indrawati (ministre des Finances, Indonésie)

11. Secrétariat du Forum mondial/OECD (2021), *Transparence fiscale en Afrique 2021 : Rapport de progrès de l'Initiative Afrique*, consultable à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/transparence/documents/transparence-fiscale-en-afrique-2021.htm>

12. Secrétariat du Forum mondial/OECD (2021), *Tax Transparency in Latin America 2021, Punta del Este Declaration Progress Report*, consultable (disponible en anglais et en espagnol) à l'adresse www.oecd.org/tax/transparency/documents/tax-transparency-in-latin-america-2021.htm

13. Secrétariat du Forum mondial/OECD (2021), *Asia Initiative – Sustaining the Recovery through Enhanced Tax Transparency* : <https://www.oecd.org/tax/transparency/what-we-do/technical-assistance/asia-initiative.htm>.

Encadré 6. Évaluation de la conformité fiscale et des flux financiers illicites en Afrique du Sud

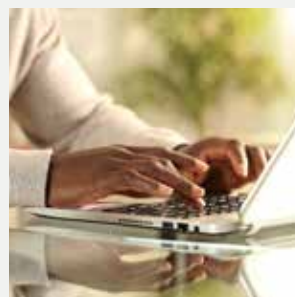
Les FFI, comme la fraude fiscale, représentent un défi majeur pour les économies en développement et émergentes, notamment en raison de la pandémie de COVID-19 qui a asséché les ressources intérieures. L'OCDE et le Trésor national d'Afrique du Sud ont élaboré conjointement un nouveau rapport portant sur l'évaluation de la discipline fiscale et les FFI en Afrique du Sud. Ce rapport, intitulé



Assessing Tax Compliance and Illicit Financial Flows in South Africa, donne un aperçu des évolutions macroéconomiques, fiscales et budgétaires observées en Afrique du Sud depuis la crise financière internationale. Les auteurs y examinent les dimensions des FFI, la forme qu'ils prennent dans le contexte sud-africain, et donnent un aperçu de la participation de l'Afrique du Sud aux initiatives multilatérales de lutte contre la fraude fiscale. Il propose également une analyse quantitative de la discipline fiscale et des FFI au fil du temps, dans le cadre de diverses initiatives en faveur de la transparence fiscale mises en œuvre

en Afrique du Sud. Il examine enfin l'efficacité des initiatives en matière de transparence fiscale telles que les programmes de déclaration volontaire, ainsi que les caractéristiques de revenu et de patrimoine des candidats à ces programmes.

Les auteurs concluent que les FFI représentent un défi de taille pour l'Afrique du Sud, et estiment que le pays perdrait chaque année entre **3,5 et 5 milliards USD** en raison de ces flux. Ce chiffre, qui correspond à environ **1 à 1,5 % du PIB annuel sud-africain**, se base sur des estimations faisant état de **40 à 54 milliards USD** d'actifs dissimulés détenus par des Sud-Africains dans des centres financiers internationaux (CFI) en 2018.



FISCALITÉ ET DÉLINQUANCE

Les criminels s'adaptent rapidement pour tirer parti des nouvelles possibilités de gains financiers, et ont souvent un temps d'avance sur les changements législatifs destinés à les combattre. Il est particulièrement important de trouver de meilleurs moyens de lutter contre la délinquance financière en période de crise économique, lorsque le manque à gagner est d'autant plus préjudiciable aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux individus. Combattre ces infractions exige d'améliorer la transparence, d'accroître l'efficacité du recueil et de l'analyse de renseignements stratégiques, et de renforcer la coopération et le partage d'informations entre les organismes publics et entre les pays parties à l'échange de renseignements afin de prévenir et détecter ces agissements, de poursuivre en justice les délinquants, et de recouvrer le produit de leurs activités illicites. Le Dialogue d'Oslo de l'OCDE vise à atteindre ces objectifs par l'élaboration de principes et d'orientations clairs, ainsi que par un réseau d'académies de formation et par un soutien au renforcement des capacités.

Lutte contre la délinquance fiscale : Les Dix Principes mondiaux

Les Dix principes mondiaux de l'OCDE sont un guide de référence mondial qui définit les dix éléments essentiels



permettant aux juridictions de lutter efficacement contre la délinquance fiscale. En 2021, l'OCDE a publié la deuxième édition de son rapport intitulé *Lutte contre la délinquance fiscale : Les dix principes mondiaux*, qui traite de nouveaux défis, comme la lutte contre le petit groupe de professionnels qui facilitent la délinquance fiscale et la criminalité en col blanc, et qui présente les pratiques exemplaires de coopération internationale dans la lutte contre la délinquance fiscale.

Cette publication contient des informations sur neuf pays en développement (Afrique du Sud, Argentine, Azerbaïdjan, Brésil, Colombie, Costa Rica, Géorgie, Honduras et Mexique).

Avec le Modèle de maturité en matière d'enquêtes sur les délits fiscaux, les pays peuvent mettre en œuvre les Dix principes mondiaux.¹⁴ Le modèle trace une trajectoire d'évolution vers les pratiques les plus avancées en matière d'enquêtes sur les délits fiscaux, et ce, au travers de quatre niveaux de maturité : Émergent, En progrès, Établi et Idéal. Il représente également un outil important pour mesurer l'impact des actions de renforcement des capacités en matière de délinquance fiscale.



Un module d'apprentissage en ligne consacré au Modèle de maturité a été élaboré en étroite collaboration avec des juridictions pilotes et un groupe d'experts. Un atelier virtuel d'auto-évaluation de trois jours basé sur le Modèle de maturité en matière d'enquêtes sur les délits fiscaux a également été organisé au Honduras en avril 2021 dans le cadre du programme IISF consacré aux enquêtes pénales (IISF-CI).

Académies pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale

L'Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale (l'Académie) fait partie intégrante du Dialogue d'Oslo de l'OCDE. Inaugurée en 2013 à Ostie, en Italie, et hébergée par la *Guardia di Finanza*, l'Académie se donne pour objectif de renforcer la capacité des autorités répressives à lutter contre la délinquance fiscale et les autres délits financiers dans les pays en développement. En réponse à la forte demande, l'Académie a créé ces dernières années trois nouveaux centres régionaux pour l'Afrique (Nairobi, Kenya) ; l'Amérique latine (Buenos Aires, Argentine) ; et l'Asie-Pacifique (Tokyo, Japon).

L'Académie aide les pays à lutter contre la délinquance fiscale et d'autres délits à caractère financier, et s'articule autour de trois piliers principaux : (i) l'élaboration de normes ; (ii) le renforcement des capacités ; et (iii) l'évaluation et la mesure d'impact. Le pilier qui concerne le

renforcement des capacités se concentre essentiellement sur les mesures destinées à renforcer l'application de la loi.

Les programmes de l'Académie comprennent des cours généralistes sur la conduite et la gestion des enquêtes sur les délits à caractère financier, ainsi que des cours spécialisés sur le recouvrement d'actifs, l'économie monétaire, les difficultés soulevées par le blanchiment de capitaux et les crypto-actifs, les techniques d'enquête pour une utilisation efficace des informations bancaires et les enquêtes en matière de fraude à la TVA/TPS. Outre les enquêteurs spécialisés dans les délits à caractère fiscal, les procureurs et les agents des cellules de renseignements financiers, les cours de l'Académie sont également ouverts aux autorités répressives chargées de lutter contre la corruption, le blanchiment de capitaux et d'autres délits financiers – ce qui est essentiel pour élaborer une réponse efficace à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour lutter contre les FFI. Au total, 84 pays en développement ont participé aux formations dispensées par l'Académie en 2021, et 102 pays en développement y ont participé depuis sa création.

PROGRAMMES IISF D'ENQUÊTES EN MATIÈRE DE DÉLINQUANCE FISCALE

Les enquêtes en matière de délinquance fiscale portent sur des particuliers fortunés titulaires de comptes à l'étranger, des entreprises qui se rendent coupables de fraude fiscale et de groupes criminels organisés qui commettent des fraudes à la TVA de type « carrousel ». Les enquêtes dans ce type de cas de figure supposent pour les experts de s'affranchir des frontières pour « suivre les flux financiers » qui transitent souvent par un réseau complexe de montages juridiques caractérisés par des structures de propriété (bénéficiaires légal et effectif) opaques situées dans de multiples juridictions. Le recours à des programmes IISF dans ce type d'affaires, faisant intervenir des enquêteurs expérimentés aux côtés d'agents d'administrations fiscales de pays en développement, s'est révélé très utile dans le cadre d'une série de programmes pilotes (Arménie, Colombie, Costa Rica, Honduras, Kenya, Maldives, Ouganda, Pakistan et Tunisie).

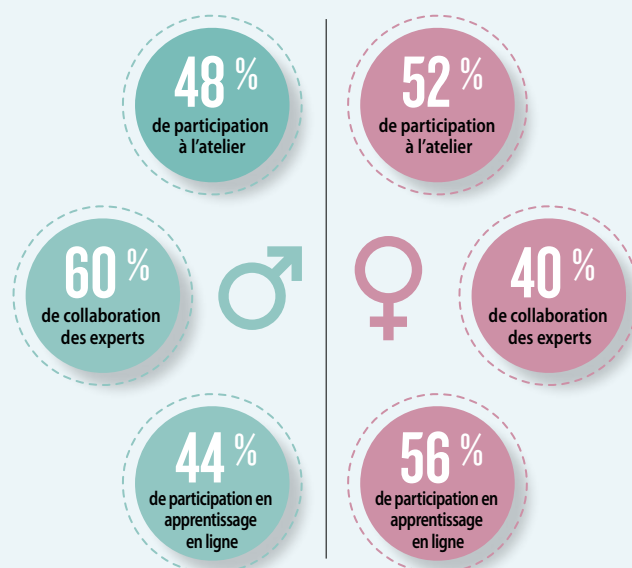
Un nouveau programme IISF-CI a débuté aux Maldives en juin 2021. Ces programmes visent à résoudre certaines affaires de délinquance fiscale, ainsi que les problématiques systémiques associées essentielles à traiter pour instaurer une capacité à long terme à résoudre les dossiers. De cette manière, les programmes IISF consacrés aux enquêtes pénales viennent compléter le programme de formation de l'Académie, et sont l'occasion de mettre en pratique le Modèle de maturité.

14. OECD (2021), *Lutte contre la délinquance fiscale – les dix principes mondiaux*, deuxième édition, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/b64062dd-fr>.

PROGRAMME DES RELATIONS INTERNATIONALES EN MATIÈRE FISCALE

Le Programme des relations internationales en matière fiscale de l'OCDE (PRI), a été institué en 1992 comme principal vecteur d'échange permettant d'associer les pays non membres de l'OCDE aux travaux du Comité des affaires fiscales, grâce à l'organisation d'activités de formation et de dialogues sur les politiques à suivre. À l'origine, ce programme reposait sur des formations multilatérales en présentiel, mais la nécessité de mettre à disposition des ressources en ligne et des méthodes de travail plus efficaces se faisait déjà sentir depuis quelques années. La transition vers les formations virtuelles en direct, dont l'apprentissage en ligne s'est considérablement accélérée en 2020, en raison des restrictions sur les événements en présentiel dues à la pandémie de COVID-19. Depuis 2020, le Programme des relations internationales est devenu entièrement virtuel. Il s'est étoffé en 2021 avec la mise en place d'un écosystème complet d'apprentissage virtuel composé d'une variété d'activités et d'outils de formation que les participants peuvent suivre en direct et à leur rythme, et couvrant un large éventail de sujets liés à la fiscalité internationale et d'autres questions.

Représentation hommes/femmes 2021



FORMATION VIRTUELLE EN DIRECT

En 2021, plus de **6 000 agents** issus de plus de **180 juridictions** ont participé aux **42 événements de formation virtuelle en direct** organisés par le Programme des relations internationales. Ce chiffre représente environ trois fois le nombre annuel moyen de participants aux réunions en présentiel traditionnelles du PRI.

L'OCDE encourage l'égalité des chances entre hommes et femmes pour la participation à l'ensemble de ses activités de formation. Les statistiques montrent que les femmes sont bien représentées dans les ateliers virtuels du Programme des relations internationales, que ce soit parmi les participants, les experts ou les utilisateurs de formations en ligne.



* Les statistiques sont fondées sur la participation : si les agents des services fiscaux participent à plusieurs ateliers, ils sont comptabilisés pour chaque participation à un événement.

FORMATIONS À SON RYTHME

Depuis sa création en 2019, plus de 32 000 agents des services fiscaux, et plus de 11 000 utilisateurs pour la seule année 2021, ont utilisé les modules de formation en ligne du Programme des relations internationales, qui couvrent un large éventail de sujets liés à la fiscalité. Les modules sont hébergés sur la Plateforme de partage des connaissances (KSP_{TA})¹⁵, et par certains pays¹⁶ sur leur propre plateforme de formation. L'offre de formation en ligne¹⁷ s'est considérablement étoffée en 2021, avec la mise en ligne de six nouveaux modules, dont trois modules différents consacrés à la TVA, un module sur l'*Instrument multilatéral*, un sur le *Modèle de maturité en matière d'enquêtes sur les délits fiscaux*, et un autre sur le *Manuel de sensibilisation au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme à l'intention des contrôleurs des impôts*.

2021 PROGRAMME DES RELATIONS INTERNATIONALES Formations Individualisées

6

Modules d'apprentissage en ligne

Le PRI a mis en ligne 6 nouveaux modules d'apprentissage en ligne

8

Webinaires enregistrés

Le PRI a produit 8 webinaires explicatifs sur des thèmes pertinents

10

Modules traduits

Le PRI s'est concentré sur la traduction vers le français et/ou l'espagnol de 10 de ses modules d'apprentissage en ligne

11 000+

Inscrits

Le PRI a reçu l'inscription de plus de 11 000 agents des impôts aux formations « à son rythme » et 56% étaient des femmes

180+

Juridictions

Les agents des impôts de plus de 180 juridictions ont fait appel à des outils de formation dits « à son rythme »

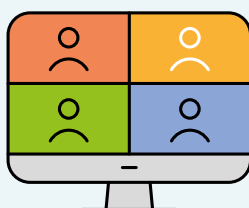
INTÉGRATION DES MODULES D'APPRENTISSAGE EN LIGNE SUR LES PLATEFORMES NATIONALES

Depuis février 2019, le Programme des relations internationales utilise la plateforme KSP_{TA}¹⁸, une ressource en ligne mondiale conçue pour promouvoir le partage des connaissances fiscales entre les administrations fiscales, comme principal canal de diffusion pour ses cours en ligne. Les agents des services fiscaux de tous les pays peuvent, grâce à cette plateforme, accéder gratuitement à des cours en ligne.

L'OCDE propose également de mettre les modules à disposition des administrations qui ont mis en place leurs propres plateformes de formation en ligne. Cette possibilité

peut s'avérer plus pratique pour les administrations qui souhaitent proposer les cours dans le cadre de leurs propres programmes de formations sous une forme parfaitement intégrée afin de mieux suivre les progrès de leurs agents.

À ce jour, l'Afrique du Sud, l'Espagne, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Kenya, la Malaisie et l'Ouganda hébergent les modules de formation en ligne de l'OCDE, et plus de 5 000 agents des services fiscaux de ces pays ont participé activement à des cours de formation en ligne en 2021.



15. <https://ksp-ta.org/>.

16. Les pays suivants hébergent les modules de formation d'apprentissage en ligne de l'OCDE sur leur plateforme nationale : Afrique du Sud, Espagne, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Malaisie et Ouganda.

17. Pour un panorama complet des formations en ligne proposées dans le cadre du Programme des relations internationales et d'autres produits de formation à son rythme : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/formation-a-son-rythme.htm>.

18. <https://ksp-ta.org/>.

Atteindre les Objectifs de développement durable

Les Objectifs de développement durable (ODD) se composent de 17 objectifs mondiaux interconnectés, et représentent un appel universel pour édifier un avenir meilleur et plus durable et pour relever les défis mondiaux auxquels nous sommes tous confrontés, y compris en ce qui concerne le développement humain, la pauvreté, les inégalités, le climat, la dégradation de l'environnement, la prospérité et la paix*.



* Voir <https://www.un.org/sustainabledevelopment/development-agenda/> pour plus de précisions sur les ODD et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Fondamentalement, un système fiscal solide est déterminant pour la mobilisation des ressources intérieures, qui représente une cible explicite de l'ODD 17 : améliorer, notamment grâce à l'octroi d'une assistance internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes. À cet égard, tous les travaux de l'OCDE en matière fiscale peuvent être mis à profit par les pays en développement afin d'atteindre cet objectif. En outre, l'ODD 16 concernant « la paix, la justice et l'instauration d'institutions solides » cible la réduction des flux financiers illicites, dont traite le chapitre 2.

Ce chapitre fait un point sur certaines activités de l'OCDE dans le domaine de la fiscalité et du développement qui influent sur les progrès vers la réalisation des ODD. Certaines de ces activités sont directes, comme les travaux sur la fiscalité environnementale, la taxation du carbone et la santé, par exemple. D'autres sont indirectes : le soutien aux améliorations générales de la politique et de l'administration fiscales à l'appui de gains d'efficacité pour les contribuables, un climat d'investissement sain et un renforcement du civisme fiscal, lesquels contribuent à accroître les recettes pouvant servir à financer les ODD.

RÉFORME FISCALE

Atteindre les ODD implique que tous les pays doivent prêter une plus grande attention aux répercussions de leurs politiques fiscales et intensifier leur soutien à des régimes fiscaux plus solides. Comprendre les tendances de la réforme des politiques fiscales constitue un objectif essentiel des travaux de l'OCDE en matière fiscale, et les pays en développement intensifient leur participation à des publications phares. Tous les membres du Cadre inclusif sont invités à s'associer à la publication qui analyse les tendances en matière de réforme fiscale (*Tax Reform Trends*). L'édition spéciale consacrée à la politique fiscale pendant la pandémie de COVID-19 du rapport *Tax Policy Reforms 2021* publiée en avril 2021 livre des informations sur 19 pays en développement qui ont été intégrées dans la base de données existante des réformes de la politique fiscale. 15 d'entre eux sont des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et 4 sont des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (dont 2 pays d'Afrique subsaharienne, 1 pays d'Asie du Sud, 1 pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, 7 pays d'Amérique latine, 5 pays d'Europe et d'Asie centrale, 3 pays d'Asie de l'Est et du Pacifique).

Un soutien est également apporté en réponse aux demandes particulières des pays. Par exemple, un projet de feuille de route en vue de la mise en place d'une unité d'analyse des politiques fiscales au Pakistan, intitulé « Towards a tax policy analysis unit in Pakistan », a été

préparé à la demande de l'Administration fiscale du Pakistan. Il recense sept aspects essentiels dont il convient de tenir compte lors de la création de cette unité : mandat, responsabilités et tâches, organisation, équipe et compétences, données, analyse, résultats et engagement.

Le rôle joué par les incitations fiscales dans la politique fiscale constitue un volet important de toute initiative de réforme fiscale. La base de données de l'OCDE sur les incitations fiscales en faveur de l'investissement (ITID) réunit des informations quantitatives et qualitatives détaillées sur les incitations fiscales qui se rattachent à l'IS dans 36 pays émergents et en développement, et donne des précisions sur leurs caractéristiques de conception, leurs conditions d'éligibilité et leur mécanisme de gouvernance, en établissant une classification qui permet la collecte systématique de données comparatives internationales. Une analyse comparative des incitations à l'IS dans les pays d'Afrique sub-saharienne est en cours à partir d'informations provenant de l'ITID et d'indicateurs des taux effectifs d'imposition prospectifs.



FINANCEMENT DE LA SANTÉ

L'ODD 3 vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être à tout âge. La pandémie de COVID a mis en lumière à la fois la nécessité de garantir un financement suffisant et durable de soins de santé universels et les difficultés pour y parvenir. L'OCDE prend une part active au dialogue mondial sur les taxes sanitaires et le financement de la santé, y compris en participant au Groupe de travail interinstitutions sur les taxes sanitaires (sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)). Les travaux consacrés à la Côte d'Ivoire et au Maroc en 2020¹⁹ avec le Fonds mondial de la lutte contre le SIDA,



la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) ont été largement diffusés à l'échelle internationale, y compris lors d'un séminaire de la Banque mondiale sur les taxes sanitaires.

À la suite de ces examens pilotes du financement de la santé en Côte d'Ivoire et au Maroc, le partenariat avec le Fonds mondial est actuellement resserré, conduisant à intensifier ces travaux en 2022-2023 :

- Publication en 2023 du rapport intitulé « *Mobilising tax revenues to finance the health system* ». Ce rapport examinera un pays africain qui sera sélectionné à l'issue de la réunion du réseau des Hauts responsables du budget en Afrique en 2022.
- Organisation d'une formation en ligne à l'intention des responsables africains. Cette formation permettra aux responsables de mieux comprendre la fiscalité en général, et la fiscalité dans le domaine de la santé en particulier, et encouragera le dialogue entre acteurs de la santé, de la finance et de la fiscalité, qui est souvent faible, voire inexistant dans de nombreux pays.

L'OCDE met actuellement la dernière main à un outil d'autoévaluation qui aidera les pays en développement à i) diagnostiquer la résilience de leur système de financement de la santé, y compris : régime fiscal et autres options de mobilisation des ressources, pratiques budgétaires/ de gestion des finances publiques, et outils d'affectation des ressources dans le secteur de la santé, ii) renforcer le dialogue entre les responsables du budget et ceux de la santé sur les résultats de l'outil d'autoévaluation (l'OCDE jouant le rôle de facilitateur de ce dialogue), et iii) produire des analyses comparatives entre un certain nombre de pays sur les questions de fiscalité dans le domaine de la santé et de la résilience des sources de financement.

19. <https://www.oecd.org/ctp/tax-policy-reforms-26173433.htm>

FISCALITÉ ET ENVIRONNEMENT

L'ODD 13 encourage les pays à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. La volonté d'améliorer la compréhension des outils d'action qui peuvent contribuer à traduire les ambitions climatiques en action concrète s'est affirmée en 2021. En parallèle, une prise de conscience s'opère au plus haut niveau politique quant au rôle décisif que la politique fiscale peut jouer pour atteindre les objectifs climatiques²⁰. Le projet de l'OCDE *Taxer la consommation d'énergie au service du développement durable : Opportunités de réforme de la fiscalité et des subventions énergétiques dans certaines économies en développement et émergentes* porte sur 15 économies de marché émergentes et en développement. Ce rapport présente les données et

les indicateurs nécessaires pour accompagner les réformes de la tarification du carbone dans les 15 pays couverts, dont il compare le contexte macroéconomique et stratégique à celui des pays de l'OCDE. Le but est d'informer les décideurs publics afin qu'ils puissent traduire des ambitions politiques de haut niveau, telles que celles exprimées dans l'Accord de Paris et dans les ODD, en action concrète au niveau national.



20. Par exemple, le Symposium à haut niveau du G20 sur la fiscalité et le changement climatique tenu en juillet 2021 a réuni des pays à différents stades de développement économique afin de réfléchir aux moyens de mettre la politique fiscale au service de la lutte contre le changement climatique et à la nécessité de gérer les conséquences internationales des différences d'approche de la politique climatique, par exemple dans le domaine de la taxation du carbone. En outre, l'essor de la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique, qui rassemble aujourd'hui 65 membres, y compris de nombreuses économies en développement et des économies émergentes, témoigne du rôle essentiel joué par les ministères des Finances pour la réalisation des objectifs climatiques.

Encadré 7. Traitement fiscal de l'APD – Plateforme pour la transparence fiscale

L'aide publique au développement (APD) fait partie des ressources financières fournies par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE dans le but de promouvoir le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. L'APD est une source essentielle de financement du développement durable, en particulier pour les pays les moins avancés (PMA), où elle représente environ 60 % des flux financiers, soit cinq fois plus que dans les autres pays en développement. Elle joue un rôle de premier plan dans le financement de la réalisation des ODD en même temps que des modes de financement plus durable (principalement la fiscalité) se mettent en place.

Au vu de l'importance de l'APD, en particulier pour les PMA, son traitement fiscal peut avoir son importance. Les membres du CAD demandent souvent à bénéficier d'exonérations d'impôts indirects (droits de douane, taxes sur la valeur ajoutée, etc.) ou d'impôts sur le revenu (impôt sur le revenu des personnes physiques et impôt sur les bénéfices des sociétés, notamment) au titre des biens et services financés par l'APD qu'ils fournissent aux pays qui sont leurs partenaires. Il n'est cependant pas toujours facile de déterminer les biens et services financés par l'APD qui sont exonérés d'impôt, et, dans certains cas, quel est précisément le fondement juridique justifiant ces exonérations. Tout comme les exonérations d'impôts et les incitations à l'investissement, le traitement fiscal de l'APD suscite une attention de plus en plus soutenue : soucieux d'accroître leur marge de manœuvre budgétaire pour pouvoir financer le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les pays en développement ont besoin d'en connaître les effets sur le système fiscal, sur l'administration de l'impôt et sur les marchés. L'amélioration de la transparence fiscale est une priorité pour tous les acteurs concernés.

Lancée le 19 janvier 2022, la plateforme pour la transparence fiscale propose des informations détaillées sur 12 membres du CAD, lesquels procurent plus de la moitié de l'APD bilatérale brute. Chaque pays fait l'objet d'une page contenant des données détaillées sur sa politique et ses pratiques en matière de fiscalité de l'APD. Ces 12 membres du CAD ont fourni des informations destinées à être mises en ligne sur le site, concernant notamment leur position et les conclusions détaillées d'éventuels examens, ainsi que des liens librement accessibles vers des documents sur les exonérations accordées en vertu d'un accord bilatéral. La plateforme comporte aussi des liens vers des informations complémentaires, notamment vers des travaux de recherche et vers les Lignes directrices de l'ONU sur le régime fiscal applicable à des projets financés par l'aide entre États.

Globalement, les données montrent que les pays membres du CAD évaluent leurs politiques relatives au traitement fiscal de l'APD comme l'exige le Programme d'action d'Addis-Abeba :

- À ce jour, plus de la moitié des pays ont soit examiné leur situation, soit prévu de le faire.
 - Quatre pays ont examiné leur situation depuis 2015 ;
 - Trois autres ont un examen en cours ou prévu.
- Un tiers des pays ont pris des mesures limitant le champ des demandes d'exonération.
 - Deux pays ne demandent jamais, ou presque jamais, à bénéficier d'exonérations ;
 - Deux autres ne demandent qu'occasionnellement à en bénéficier.

Source : www.oecd.org/fr/fiscalite/traitement-fiscal-aide-publique-au-developpement/



Une prise de conscience s'opère au plus haut niveau politique quant au rôle décisif que la politique fiscale peut jouer pour atteindre les objectifs climatiques.

Le rapport *La tarification du carbone à l'heure du COVID-19 : Quels changements dans les pays du G20 ?*²¹, publié en octobre 2021, contient une section spécifiquement consacrée aux pays en développement. Il examine l'utilisation que les plus grandes économies mondiales font des taxes sur le carbone pour atteindre leurs objectifs climatiques et soutenir une reprise verte. Il analyse les multiples raisons qui font qu'une réforme bien conçue des prix du carbone serait avantageuse pour les économies en développement, en leur permettant de répondre à de nombreux défis urgents, au-delà du changement climatique.

Le récent élan en faveur d'une révision à la hausse des ambitions en matière de climat est encourageant. Cependant, malgré les progrès importants accomplis à ce jour, les mesures à court terme prises par les pouvoirs publics en matière de climat demeurent insuffisantes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, et la diversité des approches adoptées risque de limiter leur effet combiné et d'accroître le risque de retombées négatives. Pour garantir l'efficacité des efforts combinés et éviter d'éventuels conflits avec les programmes d'action relatifs aux échanges et au développement, il est nécessaire de renforcer le dialogue multilatéral, qui doit être étayé et facilité par des analyses techniques et objectives. L'OCDE est en passe de mettre en place un Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone, qui offrirait une enceinte pour ce dialogue.

CIVISME FISCAL ET ÉDUCATION DES CONTRIBUABLES

Les droits et obligations qui forment le contrat social entre les citoyens et l'État font partie intégrale de l'ODD 16, qui met l'accent sur des institutions efficaces, responsables et inclusives. Ils sont également déterminants pour le civisme fiscal, qui désigne la motivation intrinsèque à payer l'impôt. La mobilisation des ressources intérieures est possible lorsque le civisme fiscal des contribuables est élevé, qu'ils souhaitent participer au système fiscal et se conformer spontanément à leurs obligations. Une meilleure compréhension des facteurs qui influent sur le civisme fiscal est bénéfique à l'ensemble des pays et des parties prenantes, car les administrations fiscales peuvent tirer parti d'un renforcement de la discipline fiscale et de recettes supplémentaires, les contribuables (entreprises et particuliers) sont mieux servis par des systèmes fiscaux attentifs à leurs besoins, et les données supplémentaires recueillies peuvent aider les chercheurs à affiner leur analyse.

L'OCDE a lancé de nouveaux travaux sur le civisme fiscal, et la dernière étude en date porte sur la manière dont les administrations fiscales perçoivent les entreprises multinationales et les quatre grands cabinets d'audit. Quatre tables rondes régionales sur le civisme fiscal ont été organisées en 2021²², en Asie (avec la BASD), en Europe (avec l'IOTA), en Amérique latine et dans les Caraïbes

21. OCDE (2021), *La tarification du carbone à l'heure du COVID-19 : Quels changements dans les pays du G20 ?*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/la-tarification-du-carbone-a-l-heure-du-covid-19-quels-changements-dans-les-pays-du-g20.htm>.

22. <https://www.oecd.org/tax/tax-global/tax-morale-roundtables.htm>.



(avec le CIAT) et en Afrique (avec l'ATAF), afin de réunir entreprises et administrations fiscales pour débattre des résultats d'une enquête sur les perceptions menée en 2020, mettant en évidence les obstacles pratiques susceptibles d'entraver le développement de relations de confiance entre contribuables et administrations fiscales. Ces tables rondes replacent les résultats dans leur contexte, et les participants toutes régions confondues ont souligné que les difficultés de communication sont souvent à l'origine de nombreux problèmes, et ont recensé les mesures que les entreprises comme les administrations fiscales pouvaient prendre pour améliorer leurs relations. Les résultats de l'enquête et des tables rondes seront rassemblés dans un rapport publié en 2022.

L'ODD 4 sur l'éducation prévoit d'augmenter le nombre de personnes disposant des compétences nécessaires à la réussite dans la sphère financière ; l'une de ces compétences est la compréhension des règles du système fiscal et de la manière de s'y conformer. Les initiatives d'éducation des contribuables cherchent à aider les individus à renforcer ces compétences. Bien que la plupart des pays mènent de telles initiatives, rares sont les études qui leur sont consacrées. Pour tenter de combler cette lacune, la deuxième édition du rapport *Édifier une culture fiscale, civique et citoyenne : un ouvrage de référence mondial sur l'éducation des contribuables* a été publiée en novembre 2021. Ce rapport analyse un ensemble unique de 140 initiatives en faveur de l'éducation des contribuables déployées dans 59 pays développés et en développement en vue de classer les différentes approches suivies, de cerner les difficultés communes et les solutions pour y remédier et d'offrir un guide simple pour concevoir et mettre en œuvre de telles initiatives. Ce rapport, préparé en consultation avec les pays qui ont répondu à l'enquête, le FTA et des universitaires, porte essentiellement sur les initiatives

engagées par les administrations fiscales, mais comporte également un chapitre qui examine le rôle que les acteurs non gouvernementaux, y compris les organisations de la société civile et les entreprises, peuvent jouer à l'appui de l'éducation des contribuables. Des événements de diffusion sont prévus en 2022.

STATISTIQUES DES RECETTES PUBLIQUES

En 2021, le programme Statistiques des recettes publiques a contribué à la production de statistiques comparables de qualité sur les recettes publiques dans les pays membres et non membres de l'OCDE et, partant, a permis de suivre les progrès accomplis au titre des engagements internationaux (par exemple, l'ODD 17.1 sur le suivi des progrès en matière de mobilisation des ressources intérieures, et l'ODD 17.18 sur le renforcement des capacités statistiques des pays en développement). En 2021, l'OCDE a collaboré avec des organisations partenaires et des administrations publiques nationales dans le cadre du projet Statistiques des recettes publiques afin de produire des données détaillées et comparables sur les recettes fiscales de 114 économies, et d'associer cinq pays supplémentaires à l'exercice par rapport à 2020, trois d'entre eux étant des pays en développement (RDP Lao, Maldives et Viet Nam)²³. L'OCDE et les organisations partenaires diffusent largement les données et les analyses contenues dans les Statistiques des recettes publiques, qui sont de plus en plus utilisées par les pouvoirs publics, les milieux universitaires et le monde de la recherche, ainsi que par les médias.

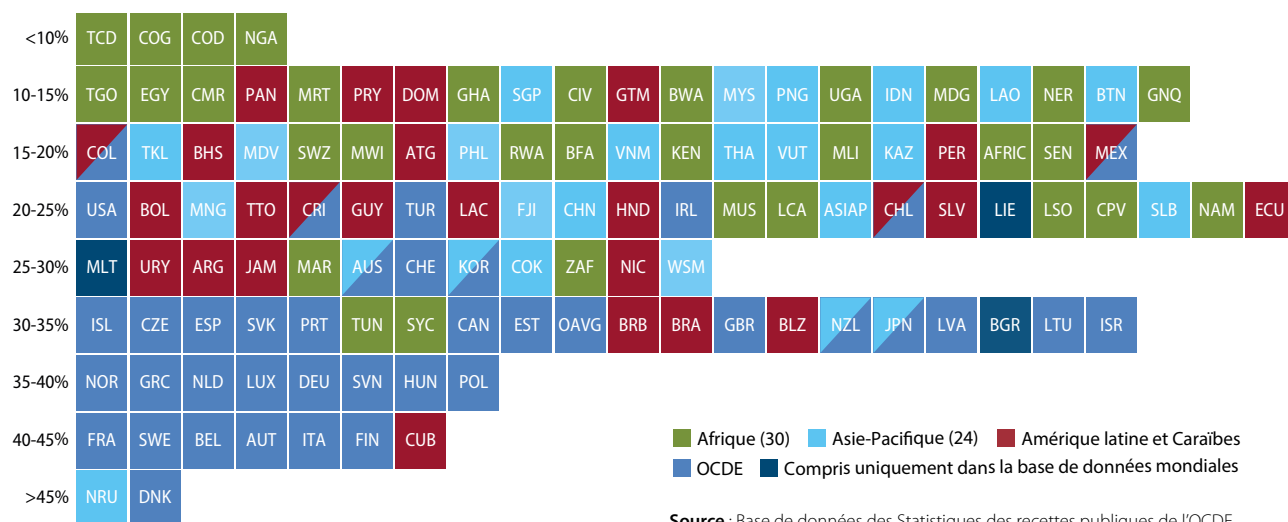
L'unité responsable des Statistiques des recettes publiques a produit et publié des statistiques harmonisées sur les recettes fiscales de 81 économies d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, de 3 pays européens non membres de l'OCDE ainsi que de 38 pays membres de l'OCDE²⁴. L'édition 2021 des Statistiques des recettes publiques en Asie et dans le Pacifique, sous le titre *Nouveaux défis pour la région Asie-Pacifique à l'ère du COVID-19*²⁵, couvrait trois pays supplémentaires, soit 24 économies au total. L'augmentation rapide du nombre de pays couverts dans la région Asie-Pacifique au cours des deux dernières années a permis de calculer le ratio impôts/PIB moyen et la structure fiscale au niveau régional pour la première fois en 2021. L'édition 2021 des *Statistiques des recettes publiques en Amérique latine et dans les Caraïbes*²⁶ comptait un pays supplémentaire, pour un total de 27 pays.

23. Les autres pays qui ont rejoint le projet Statistiques des recettes publiques en 2021 étaient Antigua-et-Barbuda et Malte.

24. Huit pays sont également inclus dans les publications régionales : Chili, Colombie, Costa Rica et Mexique dans les *Statistiques des recettes publiques en Amérique latine et dans les Caraïbes* ; Australie, Corée, Japon et Nouvelle-Zélande dans les *Statistiques des recettes publiques en Asie et dans le Pacifique*.

25. OECD (2021), *Revenue Statistics in Asia and the Pacific 2021: Emerging Challenges for the Asia-Pacific Region in the COVID-19 Era*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/ed374457-en>.

26. OECD et al. (2021), *Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean 2021*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/96ce5287-en-es>.

Graphique 1. Écart des ratios impôts/PIB en 2019 entre économies et régions


Source : Base de données des Statistiques des recettes publiques de l'OCDE.

Les données de ces trois publications ainsi que des *Statistiques des recettes publiques* alimentent la Base de données mondiale des statistiques des recettes publiques, qui est la source publique la plus complète de données fiables, détaillées et comparables sur les recettes publiques. Fin 2021, cette base de données comprenait 114 économies de toutes les régions du monde, et permettait de procéder à des analyses des tendances des recettes fiscales à l'échelle intra et interrégionale de manière uniforme. Les données concernant les recettes de l'impôt sur les sociétés provenant des Statistiques des recettes publiques ont permis également d'enrichir la base de données Statistiques de l'impôt sur les sociétés (3^e édition lancée en juillet 2021), qui couvre un total de 111 juridictions.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES ADMINISTRATIONS FISCALES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

La transformation numérique joue un rôle décisif pour permettre de faciliter les progrès dans la réalisation de tous les ODD, et représente un axe fondamental de l'ODD 9 portant sur l'innovation numérique et la nécessité d'infrastructures numériques efficaces. En améliorant les services aux contribuables et en augmentant les recettes, la transformation numérique procure des avantages évidents pour l'administration de l'impôt, et une dématérialisation efficace des services fiscaux constitue un volet essentiel des infrastructures à l'appui des économies du 21^e siècle. Les administrations fiscales du monde entier sont donc engagées dans l'élaboration de solutions numériques

novatrices pour relever les défis du 21^e siècle et mettre en place des systèmes fiscaux qui soutiennent les ODD.

Le rapport *Soutenir la numérisation des administrations fiscales des pays en développement*²⁷ a été produit en 2021 en collaboration avec l'ATAF. Puisant dans l'expertise et l'expérience des agents des administrations fiscales du monde entier, ce rapport donne des orientations et apporte un éclairage sur la façon de concevoir et de déployer un programme de transformation numérique efficace, depuis la conception de la vision stratégique jusqu'aux détails de la préparation et de la mise en œuvre de projets aboutis. Le principal objectif de ce rapport est de livrer des informations qui aideront les administrations fiscales des pays en développement à appréhender leur transformation numérique, faciliter le dialogue entre fonctionnaires des services fiscaux sur les questions relatives à l'administration de l'impôt, et recenser les possibilités d'améliorer les infrastructures TIC des administrations fiscales.

Le rapport examine les caractéristiques communes d'un programme de transformation numérique performant et les avantages qu'il procure. Il n'a pas vocation à être un guide pratique, car les circonstances propres à chaque administration doivent dicter les solutions et approches les plus appropriées. Il se fonde sur l'éclairage et les exemples fournis par les administrations fiscales pour mettre en évidence les principaux facteurs de réussite, les innovations récentes, les exemples de bonnes pratiques et les principaux enseignements.

27. La page web du rapport contient un échantillon de présentations, de documents et de liens qui complètent le rapport : <https://www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/supporting-the-digitalisation-of-developing-country-tax-administrations.htm>.

Prochaines étapes pour 2022

Les travaux en cours sur la *Solution reposant sur deux piliers* pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie, ainsi que les répercussions de la pandémie de COVID-19, sont les thématiques dominantes en 2022. Maintenir la coalition des juridictions qui ont adhéré à la *Solution reposant sur deux piliers*, finaliser les règles et entamer leur mise en œuvre exigera d'importants efforts. Les pays en développement ont insisté sur leur besoin d'être aidés à toutes les étapes.

En s'appuyant sur les réalisations en 2021, l'OCDE se consacrera aux priorités suivantes en 2022 :

- Soutien aux pays en développement à l'évolution de leurs besoins pour les trois phases de mise en œuvre de la solution reposant sur deux piliers :
 - soutien continu à la rédaction et à la négociation des règles définitives,
 - assistance à la mise en œuvre juridique des deux piliers, et
 - aide à l'application pratique des deux piliers dans les pays en développement.
- Appliquer en association avec les partenaires concernés, les recommandations du rapport *Les pays en développement et le Cadre inclusif OCDE/G20* ;
- Finaliser les boîtes à outils régionales pour l'application de la TVA aux ventes en ligne et lancer un programme plus ambitieux de soutien bilatéral ;
- Par le biais du Forum mondial, continuer d'accompagner la mise en œuvre, par les pays en développement, des normes de transparence fiscale ;
- Étoffer l'offre de formations de l'OCDE, dans différents médias et en de multiples langues ;
- Aider les pays en développement intéressés à participer au Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone ;
- Finaliser une nouvelle stratégie relative aux Académies pour les enquêtes en matière de fraude fiscale ;
- Continuer d'encourager le dialogue sur le civisme fiscal, y compris en aidant *Business at OECD* à revoir ses bonnes pratiques volontaires ;
- Fournir de nouveaux outils et données d'observation sur les principaux défis dans les domaines de la fiscalité et du développement, y compris le financement de la santé, la protection sociale et l'économie informelle ;
- Renforcer l'inclusion des pays en développement dans les bases de données fiscales de l'OCDE et les analyses connexes.

Pays et organisations soutenant les activités de l'OCDE dans les domaines de la fiscalité et du développement décrites dans ce rapport

Contributions financières fournies par



Australian Government



Cofinancé par le Union européenne



Federal Ministry for Economic Cooperation and Development



Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation



Centres de formation multilatérale

Argentine, Autriche, Corée, Hongrie, Italie, Japon, Kenya, Mexique, République populaire de Chine et Türkiye

Organisations partenaires

La Banque africaine de développement, le Forum sur l'administration fiscale africaine, la Commission de l'Union africaine, la Banque asiatique de développement, le Centre inter-américain des administrations fiscales, le Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales, l'Union européenne, la Banque interaméricaine de développement, le Fonds monétaire international, l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales, le Centre de développement de l'OCDE, la Communauté du Pacifique, l'Association des administrations fiscales des îles du Pacifique, l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Banque mondiale, et l'Organisation mondiale des douanes

La mobilisation des ressources intérieures est plus essentielle que jamais pour les pays en développement, et la politique et l'administration fiscales constituent d'importants leviers permettant aux décideurs publics de concilier un large éventail d'objectifs contradictoires et simultanés : stimuler la croissance, augmenter les recettes et atteindre les Objectifs de développement durable. La demande d'aide au niveau mondial est extrêmement forte, car les pays à faibles capacités s'efforcent de s'aligner sur les normes, analyses et outils les plus récents. L'OCDE concourt à renforcer les capacités fiscales dans les pays en développement, grâce à leur participation aux organes de l'OCDE et aux programmes d'assistance technique portant sur des enjeux fiscaux prioritaires. Ce rapport passe en revue la gamme complète des activités d'assistance que l'OCDE fournit aux pays en développement en matière fiscale, et notamment : juguler les pratiques d'évasion fiscale des entreprises, combattre les flux financiers illicites, et apporter une aide sur un large éventail de questions de politique et d'administration fiscales pertinentes pour la réalisation des ODD.



Pour plus d'informations :

 www.oecd.org/fiscalite/fiscalite-internationale

 ctp.contact@oecd.org

 [#tax4dev](https://twitter.com/OECDtax)

 [OECD Tax](https://www.linkedin.com/company/oecd-tax)
